

Algeria-Watch

Algérie La machine de mort

Un rapport sur la torture, les centres de détentions secrets et l'organisation de la machine de mort



Octobre 2003

Sentiment

Le sentiment de ne plus avoir un corps,
Le sentiment de l'avoir laissé partir avec la mort,
Puis le sentiment d'avoir un corps sans âme et sans esprit.
Le sentiment d'être un intrus,
De porter en soi la mort,
Le sentiment d'être ici alors que je suis resté derrière.
Le sentiment d'avoir franchi les barrières,
De revenir alors que ne reviennent jamais les morts.
Le sentiment d'y avoir laissé quelque chose,
Le sentiment d'avoir laissé trop de chose,
Puis le sentiment d'avoir en soi autre chose,
De ne plus être soi mais plusieurs choses.
Le sentiment qu'il n'y a plus de raisons,
Plus de rêve,
Plus de lumière,
Mais rien que l'enfer et,
Les mains de mes tortionnaires.
Le sentiment de marcher seul sans ami,
D'aller sans savoir où aller,
Marcher devant en comptant les pas vers l'arrière,
Se faufiler comme un voleur entre deux morts,
Puis s'arrêter,
Ecouter à nouveau ce cri d'un homme qui meurt,
C'est moi.
Revoir, reprendre son corps et,
Le sentiment...
Le sentiment de jaillir de ses entrailles,
A la mort qui me cisaille,
Vomir la vie,
Crier un cri comme un muet
Jusqu'à ce que chaque trait se disloque
Dans l'abîme et dans sa faille.
Le sentiment de ne plus avoir de mots,
Aller chercher dans l'argile et la pierre
Et sculpter...
Le sentiment.
Puis reprendre le cri d'un corps qui n'est plus et,
Crier à contre-corps.
Le sentiment de mourir encore et encore,
A chaque fois que me revient à l'oreille le souffle de mes tortionnaires
Et que frissonne mon corps au retour des autres corps.
Le sentiment d'être toujours nu dans la nuit avec mes tortionnaires,
De redevenir barbare, prêt à tout
Même à tuer ma mère.
Le sentiment de retrouver ce corps
De l'extraire de la mort
Pour avec lui replonger encore.
Le sentiment de n'avoir plus de sentiments,
Ou peut être beaucoup trop pour avoir un sentiment.
Alors le sentiment que le sentiment est la douleur.
Puis le sentiment d'être prêt à leur faire ce qu'il m'ont fait,
Le sentiment de bannir tout sentiment en refusant de le faire
Car de ma part, à leur égard, ce sentiment est la plus grande douleur.

Mehdi MOSBAH, Paris, 1997.

Couverture: Sculpture de Mehdi Mosbah

Algeria-Watch

www.algeria-watch.org

algeria-watch@gmx.net

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tel: 00 33 (0) 6 98 38 81 44 - Fax: 00 49 89 14 88 28 11 22

Algérie : la machine de mort

Rapport établi par Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, octobre 2003

Résumé.....	4
Introduction.....	5
1. La création et l'organisation de la « machine de mort ».....	7
Le DRS, centre et moteur de la machine de mort.....	8
La Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA).....	8
La Direction du contre-espionnage (DCE).....	8
La Direction de la documentation et de la sécurité extérieure (DDSE).....	9
Le Groupement d'intervention spéciale (GIS).....	9
La police sous les ordres du DRS.....	9
Les forces spéciales de l'armée organisées au sein du CCC/ALAS.....	10
L'organisation du secret.....	10
2. La torture : une pratique institutionnalisée et systématique.....	11
La torture, antichambre de la mort.....	11
Les camps d'internement et la torture.....	12
1994 : quand la menace du terrorisme justifie toute dérive.....	13
Tortures et impunité.....	14
Pourquoi torturer ?.....	14
La justice aux ordres des tortionnaires.....	15
Les méthodes de torture.....	16
3. Les centres de détention secrète, de torture et d'exécutions.....	21
Une première liste de 95 centres.....	21
Les centres du DRS.....	23
Le CPMI de Ben-Aknoun.....	23
Le PCO de Châteauneuf.....	24
Le CPO, ou « Centre Antar ».....	27
Le CTRI de Blida, ou « Haouch-Chnou ».....	28
Le CTRI de Constantine, ou « Centre Bellevue ».....	29
Le CTRI d'Oran, ou « Centre Magenta ».....	30
La villa COOPAWI de Lakhdaria.....	30
Les commissariats de police.....	31
Le commissariat de Bourouba.....	31
Le commissariat central d'Alger.....	32
Le commissariat de Cavaignac à Alger.....	33
Les brigades de gendarmerie.....	34
La brigade de gendarmerie de Aïn-Naâdja (Birkhadem).....	34
Conclusion.....	36
Croquis de trois centres de torture.....	37
Quelques documents et sites.....	40

Résumé

Depuis le coup d'État de janvier 1992 et les arrestations de masse qui l'ont suivi, la torture et les exécutions extrajudiciaires ont été pratiquées à grande échelle par tous les services de sécurité algériens. Assez rapidement, différentes organisations internationales de défense des droits de l'homme ainsi que des personnalités politiques de tous bords ont alerté la communauté internationale sur ces pratiques criminelles. Mais les généraux « janviéristes » – les responsables du coup d'État – sont parvenus, en combinant répression des médias et désinformation, à faire passer ces pratiques pour de simples « dérapages » de la nécessaire lutte « antiterroriste ». Et pendant des années, ils ont mené, à huis clos, une « sale guerre » contre le peuple algérien : des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées dans des ratissages et des rafles, puis torturées. Nombre d'entre elles ont disparu ou ont été exécutées sommairement.

Malgré cela, les témoignages se sont accumulés – ceux de victimes et ceux, plus rares mais décisifs, de dissidents des forces de sécurité. Peu à peu, il est apparu que la prétendue « lutte contre le terrorisme » s'est appuyée en fait sur les techniques de « guerre secrète » théorisées par certains officiers français au cours de la guerre d'indépendance algérienne, de 1954 à 1962 : escadrons de la mort, torture systématique, enlèvements et disparitions, manipulation de la violence des opposants, désinformation et « action psychologique », etc.

C'est une véritable « machine de mort » qui a ainsi été conçue et déployée par les généraux janviéristes pour assurer la pérennité de leur pouvoir corrompu : un système pensé et planifié autour de la police politique, le fameux DRS (ex-Sécurité militaire). Tous les rouages de l'État ont été mis à contribution, la classe politique et les médias étant largement instrumentalisés pour occulter la mise au service du terrorisme d'État de l'administration, de la justice où des différents corps de l'armée et de la police, sans oublier les milices constituées à partir de 1994.

Ce rapport, fruit d'enquêtes et de recueils de témoignages conduits depuis plusieurs années, est une première tentative de description des rouages de cette effroyable « machine de mort », en large partie secrète, et où la torture a été érigée en système à « broyer l'individu » dans sa dignité, son honneur, sa foi et son humanité.

Dans une première partie, ce rapport explique la structure de l'appareil répressif qui existait déjà en partie avant janvier 1992, et qui sera développé et « perfectionné » après cette date. La deuxième partie détaille les diverses formes de tortures employées, répertoriées grâce aux témoignages de victimes recueillis ou publiés dans divers ouvrages. La troisième partie est une synthèse des informations disponibles à ce jour sur les centres de détention secrets des forces de sécurité : dans pratiquement tous ces centres — qu'il s'agisse de ceux du DRS, des commissariats de police, des postes de gendarmerie ou de gardes communales —, les détenus ont été systématiquement torturés et, très souvent, exécutés. Pour la première fois, est établie ici une liste (non exhaustive) d'une centaine de ces centres ; et, pour les plus importants, sont présentées des informations précises sur les responsables de ces lieux, les chaînes de commandement dont ils dépendent et les pratiques qui y règnent.

Les informations recoupées et présentées dans ce rapport permettent dès aujourd'hui d'affirmer avec certitude que le petit groupe de généraux organisateurs de la violence d'État depuis 1992 s'est rendu coupable d'exactions qui, au regard du droit international, relèvent de crimes contre l'humanité.

Algérie : la machine de mort

Rapport établi par Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, octobre 2003

Introduction

« Le pouvoir n'est pas un moyen, il est une fin. [...] La persécution a pour objet la persécution. La torture a pour objet la torture. Le pouvoir a pour objet le pouvoir.

« [Ce monde] est exactement l'opposé des stupides utopies hédonistes qu'avaient imaginées les anciens réformateurs. Un monde de crainte, de trahison, de tourment. Un monde d'écraseurs et d'écrasés, un monde, qui, au fur et à mesure qu'il s'affinera, deviendra plus impitoyable. Le progrès dans notre monde sera le progrès vers plus de souffrance. L'ancienne civilisation prétendait être fondée sur l'amour et la justice. La nôtre est fondée sur la haine. Dans notre monde, il n'y aura pas d'autres émotions que la crainte, la rage, le triomphe et l'humiliation. Nous détruirons tout le reste, tout. »

O'Brien, tortionnaire et cadre dirigeant du Parti d'Océania, in George Orwell, 1984⁰.

Ce rapport, fruit d'enquêtes et de recueils de témoignages conduits depuis plusieurs années, est une première tentative de description des rouages de l'effroyable « machine de mort », en large partie secrète, conçue et mise en œuvre en Algérie depuis le coup d'État de janvier 1992, par une poignée d'hommes, ceux que l'on a appelés les généraux « janviéristes ». Pour conserver leur pouvoir et leurs fortunes nourries par la corruption, ces hommes — les généraux Larbi Belkheir, Khaled Nezzar, Mohamed Lamari, Mohamed Médiène, Smail Lamari, Kamel Abderrahmane et quelques autres — n'ont pas hésité à déchaîner contre leur peuple une répression sauvage, utilisant, à une échelle sans précédent dans l'histoire des guerres civiles de la seconde moitié du xx^e siècle, les techniques de « guerre secrète » théorisées par certains officiers français au cours de la guerre d'indépendance algérienne, de 1954 à 1962 : escadrons de la mort, torture systématique, enlèvements et disparitions, manipulation de la violence des opposants, désinformation et « action psychologique », etc.

Depuis des années, les organisations de défense des droits de l'homme, algériennes et internationales, disposaient déjà de centaines de témoignages de victimes de la torture, de familles de disparus ou de personnes exécutées sommairement, de milliers de noms de victimes. Ces témoignages permettaient d'appréhender la dimension de la barbarie déclenchée avec ce que les autorités algériennes ont appelé la « lutte contre le terrorisme », de 1992 à ce jour : selon les sources, entre 150 000 et 200 000 morts, entre 7 000 et 20 000 disparus, des dizaines de milliers de torturés, plus d'un million et demi de personnes déplacées, plus d'un demi-million d'exilés, des centaines de milliers d'orphelins et d'handicapés.

Tous les observateurs de bonne foi savent donc, de longue date, que les graves violations des droits de l'homme commises par les services de sécurité ne relèvent pas de « dérapages » ou de « dépassements », comme l'a prétendu la petite minorité de politiques, journalistes et intellectuels tenants du pouvoir, qui ont apporté une légitimité idéologique à la politique d'« éradication ». Une politique, il faut le souligner, qui n'a pu perdurer jusqu'à ce jour que grâce à la complicité d'une partie de la communauté internationale, avec la France au premier rang : sans cette « bienveillance », l'horreur dans laquelle a sombré chaque jour un peu plus la majorité de la population algérienne n'aurait pu s'établir en mode de gestion de la société, balayant tous les acquis sociaux et imposant le diktat d'une petite caste militaire uniquement soucieuse d'assurer sa pérennité à coup de passe-droits, de chantage et de violences.

Dès 1994, en effet, la presse internationale a publié quelques témoignages courageux de membres des forces de l'ordre, policiers et militaires, qui, guidés par leur conscience, ne pouvaient plus cau-

⁰ George ORWELL, 1984, Gallimard, coll. « Folio », Paris, 1984, p. 372 et 376.

tionner la folie barbare d'un quarteron de généraux. Mais ils ont vite été étouffés : une propagande bien orchestrée par la police politique algérienne (le DRS, ex-Sécurité militaire), secondée par certains milieux algériens et français barricadés dans des schémas simplistes, a réussi à faire croire à l'opinion publique internationale que la guerre qui se déroulait à huis clos en Algérie relevait de la résistance des « démocrates » contre un « terrorisme islamiste barbare ».

Depuis 2000, sauf pour ceux qui ont délibérément choisi, quelles qu'en soient les raisons, de rester aveugles à l'évidence, ce mensonge n'est plus admissible. À la lumière de nouveaux témoignages émanant de l'intérieur même du système de répression⁰, il a bien fallu reconnaître que les violations commises par les services de sécurité étaient massives. Et qu'une partie de la violence attribuée aux islamistes a été en réalité planifiée et exécutée par le DRS. Cette manipulation de la violence islamiste a atteint son paroxysme au moment des grands massacres de 1997 et 1998. Ce qui, il faut le souligner avec force, ne dispense en rien les islamistes qui se sont rendus coupables de crimes et de violences : qu'ils aient ou non été manipulés, ces criminels devront, eux aussi, rendre des comptes un jour et être jugés. Mais à ce jour, faute de témoignages fiables et d'enquêtes indépendantes, il reste malheureusement très difficile d'établir précisément leurs responsabilités — c'est notamment pour y parvenir que les organisations de défenses de droits de l'homme réclament depuis des années une commission d'enquête indépendante. En revanche, même si beaucoup reste à faire pour préciser les responsabilités, les informations recoupées et présentées dans ce rapport permettent dès aujourd'hui d'affirmer avec certitude que le petit groupe de généraux organisateurs de la violence d'État s'est rendu coupable d'exactions qui, au regard du droit international, relèvent de crimes contre l'humanité.

C'est ce dont ce rapport entend rendre compte, en proposant une première étude de l'organisation de cette « machine de mort » — étude qui devra nécessairement être complétée ultérieurement. Nous avons choisi ici, en effet, de mettre d'abord l'accent sur la pratique généralisée de la torture, en la documentant de la façon la plus précise possible. Car, du fait de sa pratique « banalisée » par les forces de sécurité depuis 1962, elle est en quelque sorte au fondement de la folie meurtrière qui se déchaînera trente ans plus tard, caractérisée par le mépris absolu de la vie humaine et du corps des adversaires supposés (assimilés, qu'ils soient islamistes ou non, à des « infra-humains »). Une folie qui prendra bien d'autres formes, causant des dizaines de milliers de morts : exécutions extrajudiciaires de masse, généralisation des « disparitions », manipulation de la violence islamiste pour la réalisation de massacres de masse, etc⁰. Ces crimes sont caractéristiques d'un terrorisme d'État très particulier, d'essence totalitaire, conçu et mis en œuvre par les hauts responsables de l'armée et de la police politique.

Dans une première partie, nous expliquons la structure de l'appareil répressif qui existait déjà en partie avant janvier 1992, et qui sera développé et « perfectionné » après cette date, au-delà de l'entendement. La deuxième partie détaille les diverses formes de tortures employées, répertoriées grâce aux témoignages de victimes recueillis par le Dr Salah-Eddine Sidhoum, par Me Mahmoud Khélili ou publiés dans divers ouvrages⁰. La troisième partie est une synthèse des informations disponibles à ce jour sur les centres de détention secrets des forces de sécurité : dans pratiquement tous ces centres — qu'il s'agisse de ceux du DRS, des commissariats de police, des postes de gendarmerie ou de gardes communales —, les détenus ont été systématiquement torturés et, très souvent, exécutés. Pour la pre-

⁰ Beaucoup d'anciens membres des forces de sécurité, policiers ou militaires, ont témoigné, le plus souvent en choisissant l'anonymat, pour des raisons de sécurité (voir ces témoignages dans le dossier « Révélation », à l'adresse : <www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvre/mrvre.htm>). Mais d'autres ont choisi de témoigner à visage découvert, dont :

- Habib SOUAÏDIA, ex-sous-lieutenant au sein des forces spéciales de l'ANP de 1992 à 1995 (*La Sale Guerre*, La Découverte, Paris, 2001 ; *Le Procès de « La Sale Guerre »*, La Découverte, Paris, 2002) ;

- Mohammed SAMRAOUI, ex-colonel et membre du DRS (DCE) de 1979 à 1996 (*Chronique des années de sang. Algérie : comment les services secrets ont manipulé les groupes islamistes*, Denoël, Paris, 2003) ;

- Abdelkader TIGHA, ex-sous-officier du DRS de 1991 à 1999 (« Algérie : les révélations d'un déserteur de la SM », *Nord-Sud Export*, n° 427, 21 septembre 2001 ; « Algérie. Dossier politique », *Nord-Sud Export*, n° 460, mars 2003 ; ces deux documents sont disponibles sur le site Algeria-Watch) ;

- Ahmed CHOUCANE, ex-capitaine de l'ANP jusqu'en 1992 (membre du Mouvement algérien des officiers libres, MAOL ; voir son *Témoignage*, <www.anp.org/tem/temoigne.html>) ;

- Hacine OUGUENOUNE, ex-capitaine et membre du DRS (DCSA) de 1982 à 1995 (également membre du MAOL ; voir son interview dans Habib SOUAÏDIA, *Le Procès de La Sale Guerre*, op. cit., p. 491-495).

⁰ Sur ces crimes, on peut d'ores et déjà se reporter aux nombreux rapports d'enquêtes publiés depuis 1993 par les organisations internationales de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International, Human Rights Watch et la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme). Voir aussi les rapports et documents publiés par Algeria-Watch dans l'annexe 1

⁰ Voir Me Mahmoud KHÉLILI, *La Torture en Algérie (1991-2001)*, Algeria-Watch, octobre 2001, <http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvtort/torture_khelili.htm> (rapport dont plusieurs éléments sont repris ici). Et voir la liste des ouvrages consultés dans l'annexe n° 1.

mière fois, est établie ici une liste (non exhaustive) d'une centaine de ces centres ; et, pour les plus importants, sont présentées des informations précises sur les responsables de ces lieux, les chaînes de commandement dont ils dépendent et les pratiques qui y règnent.

Enfin, en annexe, on trouvera : a) un tableau (annexe n° 2) comportant trois cents cas de torturés, avec l'indication des dates et lieux de leur détention, du corps de sécurité responsable, des formes de torture et des séquelles subies — tableau permettant une vue d'ensemble de ce phénomène ; b) une compilation de plus de cent témoignages (annexe n° 3) illustrant la monstruosité de ces pratiques et la souffrance endurée par les victimes. Ces annexes ne sont pas intégrées dans la version papier du rapport en raison de leurs volumes mais peuvent être consultées aux adresses suivantes : < http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvtort/machine_mort/machine_mort_torture_liste.htm > et < http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvtort/machine_mort/temoignages.htm >

1. La création et l'organisation de la « machine de mort »

Lorsque, dès le premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991, la victoire du Front islamique du salut (FIS) fut annoncée, un petit groupe de généraux, soutenu par une partie de l'élite francophone, a mis en application un plan préparé depuis plus d'un an et destiné à faire barrage au mouvement islamiste. Le coup d'État du 11 janvier 1992 a été officiellement motivé par le caractère avéré ou supposé antidémocratique de ce mouvement. Mais de nombreux témoignages concordants attestent que la véritable motivation des putschistes — qui s'étaient assurés de la bienveillance des chancelleries occidentales avant d'intervenir — était leur crainte d'être balayé du pouvoir et de devoir rendre des comptes à propos de la répression sauvage des émeutes d'octobre 1988 et de la grève du FIS de juin 1991.

La machine qui allait se mettre en branle utilisera et exploitera tous les rouages de l'État. Mais avant d'assujettir la justice, l'administration et les médias, c'est l'appareil sécuritaire qui connut une nouvelle extension. Le cœur de ce dispositif — nous allons y revenir en détail — était constitué des services secrets de l'armée, la redoutable Sécurité militaire (SM), devenue DRS (Département de renseignement et de sécurité) en septembre 1990 et dirigée par le général Mohammed Médiène (dit « Toufik ») et son second, le chef de la DCE (Direction du contre-espionnage) Smaïl Lamari (dit « Smaïn »). Dès janvier 1992, le DRS chapeaute et coordonne toute la lutte « antiterroriste », en collaboration avec le général Mohamed Lamari, commandant des forces terrestres au sein de l'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP). Désavoué en mars 1992 par le président Mohammed Boudiaf, Mohamed Lamari reviendra au premier plan après l'assassinat de ce dernier en juin 1992 : le général-major Khaled Nezzar, ministre de la Défense, l'élèvera en juillet au grade de général-major en lui assignant comme objectif d'organiser les « forces spéciales » de l'ANP au sein d'une nouvelle structure appelée CCC/ALAS (Centre de conduite et de coordination des actions de lutte anti-subversive), communément appelée CLAS ; en juillet 1993, le général-major Mohamed Lamari sera nommé chef d'état-major de l'ANP, poste qu'il occupe toujours à ce jour.

Les troupes régulières de l'armée seront elles aussi totalement impliquées dans cette guerre livrée par le commandement militaire à la population, mais dans des formes plus classiques : opérations de ratissages, bombardements, protection de sites sensibles, etc.

La gendarmerie nationale, comme corps de l'armée, sera elle aussi partie prenante dans cette tragédie — les témoignages de torturés l'attestent sans aucune ambiguïté —, même s'il faut relever que le commandement de la gendarmerie n'a pas toujours approuvé les méthodes « éradicatrices » des « janviéristes ». Les unités d'intervention spéciale de la gendarmerie, les GIR (Groupes d'intervention rapide), joueront le rôle le plus actif dans la répression, en particulier ceux de la région d'Alger, le GIR 1 (localisé à Chéraga) et le GIR 2 (localisé à Réghaïa), spécialement chargés de réaliser des exécutions extrajudiciaires.

Quant à la police (DGSN, Direction générale de la sûreté nationale), corps dépendant du ministre de l'Intérieur et non pas de celui de la Défense, elle a été totalement assujettie à la stratégie de « guerre totale » et placée, dans les faits, sous la direction du DRS.

Enfin, à partir du printemps 1994, ce dispositif répressif sera complété par des milices de civils (qualifiés de « patriotes »), placées officiellement sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, et

qui joueront au fil des années un rôle croissant dans le déploiement de la terreur contre les populations civiles.

Le DRS, centre et moteur de la machine de mort

Le DRS est donc le nouveau nom de la Sécurité militaire (SM), la police politique du régime depuis 1962. Après une première réorganisation en novembre 1987, la SM a été restructurée une nouvelle fois le 4 septembre 1990 (prenant le nom de DRS, conservé depuis lors — mais la plupart des Algériens parlent toujours de la « SM »), à l'initiative des généraux Larbi Belkheir (alors chef de cabinet du président Chadli Bendjedid) et Khaled Nezzar (alors ministre de la Défense). Alors que la principale d'entre elles dépendait auparavant de la présidence de la République, l'ensemble des branches du DRS a été placé sous la responsabilité du ministre de la Défense — le général-major Khaled Nezzar a occupé cette fonction du 25 juillet 1990 au 11 juillet 1993 ; lui succédera le général Liamine Zéroual, futur président de la République et ministre de la Défense jusqu'au 15 avril 1999 ; le président actuel, Abdelaziz Bouteflika, cumule également les deux fonctions.

Depuis septembre 1990 et jusqu'à ce jour (octobre 2003), le DRS — dont le siège est situé à Delly-Brahim, dans la banlieue ouest d'Alger — est dirigé par le général-major Mohamed Médiène, dit « Toufik ». Il est constitué de trois directions principales, dont deux disposent de centres de torture sinistrement renommés : la Direction du contre-espionnage (DCE), dirigée depuis septembre 1990 jusqu'à ce jour par le colonel (puis général) Smaïl Lamari, dit « Smaïn », issu de la SM (DCSA) ; et la Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA), dirigée depuis septembre 1990 à fin 1999 par le colonel (puis général) Kamel Abderrahmane (issu de l'armée de terre ; il a été muté depuis à la tête de la 2^e région militaire, à Oran).

La Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA)

De la DCSA dépendent le Centre principal militaire d'investigation (CPMI) de Ben-Aknoun, dans la banlieue d'Alger (dirigé de 1990 à 2001 par le colonel Athmane Tartag, dit « Bachir »⁰), ainsi que ses antennes dans les six régions militaires, les centres militaires d'investigation (CMI, fusionnés à partir de mars 1993 avec les CRI de la DCE — voir ci-après — pour devenir les CTRI).

Le CPMI, de 1990 au coup d'État de janvier 1992, a joué un rôle essentiel (en concurrence avec la DCE) dans la manipulation du FIS ; à partir de janvier 1992, il sera un des principaux centres de torture et de liquidation d'opposants. Certains de ses éléments formeront aussi un escadron de la mort (connu selon certains comme « unité 192 »), chargé initialement de l'élimination d'officiers « récalcitrants » et qui étendra plus tard, à partir du printemps 1993, son action à l'élimination de civils « démocrates », dont la mort sera attribuée aux GIA (groupes islamiques armés).

La Direction du contre-espionnage (DCE)

Le siège de la DCE se trouve au « Centre Ghermoul ». C'est la DCE qui contrôle le *Centre principal des opérations* (CPO), localisé à Ben-Aknoun dans une caserne appelée « Centre Antar » et chargé des actions illégales du DRS (y compris, là aussi, la manipulation des groupes armés islamistes). Et, à partir de juin 1991, la DCE est également responsable, dans les faits, du *Poste de commandement opérationnel* (PCO, initialement appelé COB, Commandement des opérations de base), situé d'abord à Aïn-Naâdja (siège du Commandement des forces terrestres), puis, à partir d'avril 1992, à la caserne de Châteauneuf : le PCO est chargé de coordonner l'action du DRS, de la police et de la gendarmerie, de collecter des renseignements et de mener des actions de contre-insurrection pour le commandement.

Par ailleurs, la DCE dispose de relais situés dans chacune des six régions militaires, les CRI (centres de recherche et d'investigation), qui fusionneront en mars 1993 avec les CMI de la DCSA pour devenir les CTRI (centres territoriaux de recherche et d'investigation).

Les CTRI joueront un rôle majeur, surtout à partir de 1994, dans la manipulation des groupes armés islamistes contrôlés par le DRS et dans les arrestations, tortures et liquidations de dizaines de milliers de civils (dans des assassinats le plus souvent attribués aux islamistes, mais dont beaucoup figurent aujourd'hui sur les listes de « disparus »). Les plus sinistrement célèbres sont ceux de Blida, de Constantine et d'Oran, sur l'activité desquels nous reviendrons.

⁰ Il a été nommé général en juillet 2003.

La Direction de la documentation et de la sécurité extérieure (DDSE)

La troisième branche principale du DRS est la DDSE, dont la direction a été confiée le 4 septembre 1990 au général Saïdi Fodhil (issu de l'armée de terre), dit « Abdelhamid ». En désaccord avec la sauvagerie de la répression, il sera démis de ses fonctions en juillet 1994 (à l'instigation de Smaïl Lamari) pour être nommé commandant de la 4^e région militaire ; il sera assassiné (dans un « accident de la route ») le 4 juin 1996. En 1994, il a été remplacé à la tête de la DDSE par le général Hassan Bendjelti, dit « Abderrazak » ou « Hassan Tetouan » ; ce dernier sera à son tour remplacé par le général Rachid Laalali, dit « Attafi », toujours en poste à ce jour. La DDSE, en principe, n'a pas été engagée dans la répression extrajudiciaire en Algérie même. Mais, à partir de l'été 1994, sous le contrôle de fait du général Smaïl Lamari (chef de la DCE), ses agents à l'étranger ont été impliqués dans la surveillance et l'intimidation des opposants exilés.

Le Groupement d'intervention spéciale (GIS)

Le DRS dispose également d'une unité d'intervention (initialement composée de trois cents hommes environ), le Groupement d'intervention spéciale (GIS), créé en 1987 sur le modèle du GIGN français. En 1992, le GIS était commandé par le commandant Hamou, remplacé en 1993 par le commandant Hamidou, lui-même remplacé en 1994 par le colonel Abdelkader Khemene.

Les « ninjas » du GIS, vêtus d'uniformes noirs, joueront un rôle important dans la « lutte antiterroriste », leurs brigades d'intervention étant installées dès 1992 dans plusieurs points névralgiques de l'Algérois. À partir de 1994, le GIS sera renforcé en intégrant des paracommandos spécialement formés.

La police sous les ordres du DRS

En avril 1992, une nouvelle structure était créée à l'initiative du général Larbi Belkheir (à l'époque ministre de l'Intérieur, puis éminence grise avant de devenir conseiller du président Abdelaziz Bouteflika en 1999) : l'Office national de répression du banditisme (ONRB). Officiellement placé sous la direction de la police (Direction générale de la sécurité nationale, DGSN), l'ONRB a été basé dans la caserne de la police de Châteauneuf (qui est aussi une école de police), dans la banlieue ouest d'Alger. L'ONRB était constitué d'unités spéciales d'intervention de la police (des « ninjas », portant un uniforme bleu) et de la gendarmerie, ainsi que d'éléments du GIS (Groupement d'intervention spéciale), dépendant directement du DRS, qui étaient chargés notamment des opérations secrètes (création de faux maquis, infiltration de groupes armés, création de groupes comprenant de vrais islamistes mais dirigés pas des membres du GIS, etc.).

Au même moment, en avril 1992, le PCO (Poste de commandement opérationnel, chargé comme on l'a vu de la coordination de l'action répressive des différents services de « sécurité ») fut également transféré de Aïn-Naâdja à Châteauneuf et rattaché à la DGSN — alors que, dans les faits, tous ces organismes étaient contrôlés par le DRS et agissaient sous la direction du chef de la DCE, le colonel Smaïl Lamari.

L'objectif, selon l'ex-colonel Samraoui, était notamment de faire croire à l'opinion internationale « que la lutte contre l'intégrisme islamique n'était pas menée par les services et par l'armée, mais par la police⁰ ». En réalité, comme le rapporte par ailleurs le « Mouvement des officiers libres » (MAOL), « toute personne arrêtée par les membres du PCO (police, gendarmerie et DRS) était interrogée par les éléments du DRS ; et principalement par les membres du Centre Antar détachés ou dépêchés sur les lieux de l'interrogatoire, auquel pouvaient assister les éléments des autres forces. C'est ainsi que les éléments de Smaïl Lamari ont servi de professeurs de la terreur aux autres⁰ ».

D'ailleurs, l'ONRB, dirigé par le commissaire Tahar Kraa, secondé par les commissaires Mohamed Issouli et Mohamed Ouaddah, dépendant donc en principe de M'hamed Tolba, le directeur général de la Sûreté nationale, sera dissous dans les faits trois mois après sa création (même si les appellations ONRB ou « brigades de répression du banditisme » continueront à être utilisées par la suite pour désigner le PCO et ses antennes). Tous ces commissaires continueront à « opérer » au PCO — placé, jusqu'à ce jour, sous le contrôle direct du général Smaïl —, recevant leurs ordres des généraux Toufik, Smaïl et Belkheir.

⁰ Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang, op. cit.*, p. 191.

⁰ MAOL, « L'Armée nationale populaire, vérités », <www.anp.org>, juillet 2000.

Les forces spéciales de l'armée organisées au sein du CCC/ALAS

La disparition en juillet 1992 de l'ONRB coïncide avec le retour aux commandes du général Mohamed Lamari, chargé par le général-major Khaled Nezzar, ministre de la Défense, de mettre en place la nouvelle structure de « lutte contre le terrorisme », le « Centre de conduite et de coordination des actions de lutte anti-subversive » (CCC/ALAS, ou, en abrégé, CLAS), qui deviendra opérationnel en septembre 1992 (il était installé au siège du commandement des forces terrestres, à Aïn-Naâdja).

Cette structure était composée d'unités des « forces spéciales » de l'ANP et d'éléments du DRS. Au début, le CLAS regroupait trois régiments de parachutistes (le 4^e et le 18^e RAP, le 12^e RPC), un bataillon de police militaire (le 90^e BPM) et un régiment de reconnaissance (le 25^e RR). Des éléments du Groupement d'intervention rapide de la gendarmerie (GIR) et de la DCSA étaient également mobilisés pour encadrer les opérations de ratissage effectuées par ces « hommes de l'ombre ». Le CLAS était initialement placé sous la direction du général-major Mohamed Lamari, assisté notamment des colonels Brahim Fodhil Chérif, Amar Belkacemi et Hamana (après la nomination de Mohamed Lamari à la tête de l'état-major de l'ANP en juillet 1993, la direction du CLAS sera confiée au général Saïd Bey ; nommé en mai 1994 à la tête de la 1^{re} région militaire).

En mars 1993, l'organisation territoriale du CLAS a été restructurée, avec la création de « secteurs opérationnels » couvrant plusieurs *wilayate*, dont chacun chapeautait localement la police, la gendarmerie, un détachement de l'ANP et plus tard des milices. Tous les services de sécurité devaient se plier aux ordres des « rambos » des unités du CLAS, qui agissaient dans le secret et dans l'impunité totale.

Les militaires des forces spéciales dépendant du CLAS travaillaient étroitement avec ceux du DRS. Certaines unités dépendaient conjointement de ces deux commandements. Dans chaque région militaire, les éléments des CTRI (dépendant du DRS) collaboraient étroitement avec ceux du CLAS, procédant ensemble à des ratissages, des arrestations, les interrogatoires et pratiquant la torture. Mais aussi, ils créèrent des escadrons de la mort, comme l'OJAL (Organisation des jeunes Algériens libres, créé au CTRI de Blida fin 1993), dont la mission était de terroriser la population par la liquidation physique de dizaines de personnes.

En 1992, au moment de la mise en place de la « machine à broyer l'être humain », toutes ces forces chargées de répandre la terreur ne représentaient guère plus de 5 000 hommes. Ces effectifs seront ensuite progressivement augmentés et plus que doublés (notamment par intégration au CLAS, à partir de 1995, de nouvelles unités des forces spéciales : 1^{er} et 5^e RPC, 85^e et 93^e BPM), et ils disposeront des meilleures armes et du matériel le plus performant.

L'organisation du secret

Il est essentiel de souligner que les organigrammes de ce « noyau dur » du dispositif de répression sont restés, tout au long de ces années, très largement secrets (ce n'est que par le recoupement de témoignages de militaires et policiers dissidents que les informations précédentes ont pu être synthétisées). Par ailleurs, les opérations de répression elles-mêmes ont été le plus souvent menées de façon quasi clandestine, avec des moyens sophistiqués pour tenter d'effacer toute trace des violations systématiques des droits humains.

Cette organisation de l'opacité explique que, souvent, les chaînes de commandement officielles ne correspondent pas à la réalité du terrain (au point qu'il n'est pas rare, par exemple que des officiers du DRS puissent donner des ordres à des officiers de l'ANP de grade supérieur). Seuls les quelques généraux au cœur du pouvoir sans discontinuer depuis 1992 (essentiellement les généraux Larbi Belkheir, Mohamed Lamari, Mohamed Médiène, Smaïn Lamari, Kamel Abderrahmane, Brahim Fodhil Chérif) ont une vision d'ensemble des méthodes illégales (en particulier la manipulation des groupes armés islamistes) employées par les différentes composantes de la « machine de mort » qu'ils ont déployée contre la population.

C'est ce qui explique aussi que de très nombreux exécutants des basses besognes du DRS et du CLAS (qu'il s'agisse de militaires ou d'agents placés à la tête et au sein des groupes islamistes) aient été liquidés : ils en savaient trop. De plus, afin de garantir la solidarité dans le crime des responsables impliqués et le bon fonctionnement du « plan d'éradication », les structures décisionnelles ont été très largement organisées selon des critères d'allégeance, de compromission, de clientélisme et de régionalisme.

Comme dans d'autres dictatures militaires, le terrorisme d'État doit en effet s'accompagner du secret pour garantir une certaine impunité aux principaux responsables impliqués et surtout pour les commanditaires. La torture est ainsi employée dans tous les lieux d'arrestation et de détention, mais la liquidation à une « échelle industrielle » se fait en général dans des lieux précis, tous contrôlés par le DRS. Et l'extermination de l'adversaire est une opération plus ou moins centralisée : à côté de quelques centres du Constantinois et de l'Oranais (de préférence les CTRI), cette machine est surtout concentrée dans ceux, très nombreux, de l'Algérois, comme nous le verrons plus loin.

2. La torture : une pratique institutionnalisée et systématique

C'est une triste réalité que la torture fait partie des « habitudes » de tous les services de répression de l'État algérien. Ce n'est pas un phénomène nouveau, puisqu'en temps de « paix » il est tout à fait courant que des prévenus soient tabassés et maltraités dans le plus insignifiant commissariat.

Les tortionnaires d'aujourd'hui s'appuient sur une longue tradition qui remonte à la période coloniale et la guerre de libération. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que certains lieux de torture actuels servaient déjà aux militaires français. Dans une situation « exceptionnelle » comme celle qui règne depuis janvier 1992 (en fait depuis juin 1991, quand le FIS a lancé une grève générale, violemment réprimée), les coups se transforment en tortures, d'autant plus que celles-ci n'ont jamais vraiment disparu depuis 1962 (les opposants politiques ont toujours été torturés, qu'ils soient de gauche, islamistes ou berbéristes).

Il est possible de dire sans se tromper que la majorité des personnes interpellées dans le cadre de la « lutte antiterroriste » sont maltraitées. L'arrestation en elle-même est une action brutale puisque très souvent les forces armées débarquent pendant la nuit (durant le couvre-feu, tant qu'il était en vigueur), s'introduisent dans les domiciles par force, détruisant meubles et portes sur leur passage, insultant et maltraitant les habitants. Ils sont cagoulés, leurs véhicules banalisés et ils sont parfois accompagnés d'un individu portant un sac sur la tête nommé *bouchkara*, une personne qui sous la torture fait des aveux et est contrainte de collaborer. Ce sont parfois des repentis qui, pour bénéficier des exonérations de peines, doivent fournir des informations. Ces *bouchkara* sont parfois liquidés une fois leur fonction remplie.

Malgré le fait que la torture est si courante, les témoignages de victimes ne sont pas très nombreux. Ceux de femmes sont encore plus rares, alors qu'il est connu que beaucoup d'entre elles, épouses ou parentes de suspects, ont été arrêtées. Cela s'explique par différentes raisons :

- le passage à tabac n'est pas spécialement perçu comme une torture ;
- les victimes ne parlent pas des sévices par peur des représailles : beaucoup de jeunes hommes ont été arrêtés plusieurs fois de suite et craignent la revanche des tortionnaires ;
- les victimes vivent les tortures endurées comme un déshonneur (c'est le cas des femmes qui ont été violées ou torturées sexuellement, mais aussi des hommes qui ont été sodomisés) et ne peuvent en parler ;
- le traumatisme est si profond que la victime ne peut exprimer les souffrances endurées ;
- d'autres membres de la famille ont « disparu » ou sont en prison et le fait de témoigner pourrait leur porter préjudice.

Dans de nombreux cas, les victimes doivent signer une déclaration attestant ne pas avoir été torturées.

Grâce aux témoignages recueillis auprès des victimes et ceux de transfuges de l'armée, des services secrets et de la police, les organisations de défense des droits humains disposent de nombreuses informations sur la pratique de la torture en Algérie.

La torture, antichambre de la mort

La torture est pratiquée systématiquement sur tout détenu et quel que soit le lieu de détention (commissariat, brigade de gendarmerie, caserne, centre de la SM, sièges de milices, prisons). Les mé-

thodes utilisées sont pratiquement uniformisées avec quatre éléments de base : tabassage, bastonnades, épreuve du chiffon et électricité. Des variantes et d'autres méthodes plus « sophistiquées » sont utilisées dans les centres de la SM.

La torture est pratiquée jusqu'à nos jours, comme en témoignent plusieurs personnes, mais il est possible de distinguer plusieurs phases :

- durant la période allant de janvier 1992 au printemps 1994, les milliers de personnes arrêtées et torturées ont souvent été présentées à la justice qui les faisait libérer, faute de chefs d'inculpations (c'est ce qui explique que les témoignages datant des années 1992 et 1993 soient plus nombreux que ceux des périodes ultérieures) ;
- à partir de mars 1994, la lutte antiterroriste passe à un stade supérieur : des milliers (voire des dizaines de milliers) de personnes sont arrêtées et systématiquement torturées avant d'être pour la plupart assassinées, le plus souvent dans les centres de la SM (elles seront réputées « disparues ») ;
- à partir de 1997, la pratique des exécutions extrajudiciaires et des « disparitions » diminue, la torture continuant à être largement pratiquée.

Les camps d'internement et la torture

Dès janvier 1992, des dizaines de milliers de sympathisants, militants ou supposés militants du FIS sont arrêtés, transférés d'une caserne à un « centre de transit » en passant par une prison avant d'être dirigés vers les camps d'internement appelés « camps de sûreté » localisés dans le Sud du pays, en plein désert du Sahara. À chaque étape, les prisonniers peuvent être maltraités.

En juillet 2002, Abderrahmane Mosbah a témoigné, lors du procès en diffamation intenté à Paris par le général Nezzar contre l'auteur du livre *La Sale Guerre*, Habib Souaïdia, des conditions qu'il a subies avant d'être transféré dans un camp du Sud :

En mars 1992, j'ai été pris dans une rafle à l'entrée de l'université. Nous étions onze étudiants à être pris dans cette rafle. On nous a mis dans les coffres des 505, bien sûr menottés, attachés, couchés dans les coffres. On nous a donné des coups de *rangers*, on nous a conduits au commissariat d'Hussein-Dey. On nous a emmenés au cachot, dans des cellules où l'on était plusieurs⁰.

De là, Abderrahmane Mosbah a été transféré à un autre lieu :

On nous a mis dans un hangar, ils appelaient cela un « centre de transit ». [...] C'était un hangar en bardage métallique, sans la moindre isolation. On était en plein hiver, il faisait très froid. À l'intérieur, il y avait des sortes de box en grillage métallique, des box à chevaux. [...] Les conditions étaient atroces, on était obligés d'attendre pour aller aux toilettes. Les toilettes étaient des sortes de cabines en bois posées au-dessus de tranchées.

Lyès Laribi, de son côté, est arrêté mi-mars 1992 et emmené dans un commissariat dans lequel se trouvent déjà de nombreuses personnes. Les policiers le menacent et exigent des aveux sous des coups :

Ne comprenant même pas de quoi ils m'accusaient, en larmes, je les suppliais de me donner au moins les raisons de ma présence dans ce bureau, afin de pouvoir me défendre. Prenant cela pour une moquerie, un des trois policiers m'a juré que, si je ne prononçais pas un nom, il attenterait à ma dignité. [...] Me crachant au visage, il a ordonné de me faire passer au « chiffon ». Ils m'ont alors enfoncé un chiffon sale dans la bouche, m'ont basculé la tête dans un seau d'eau mélangée avec l'une de leur saleté, du grésil ou quelque chose d'autre, jusqu'à ce que je suffoque. Ils m'ont fait subir l'épreuve du chiffon plusieurs fois⁰.

Ayant subi de nombreuses tortures, il finit par inventer un scénario dans lequel il implique d'autres personnes. Il sera transféré dans un camp.

Dans ces camps, les prisonniers sont parqués dans des conditions effroyables, tant climatiques qu'hygiéniques, et sont maltraités. Des milliers d'hommes passent par ces camps pour quelques mois ou quelques années (les chiffres exacts n'ont jamais été divulgués). Ils sont officiellement fermés en novembre 1995 suite aux protestations internationales. Ce qui semble très courant, c'est que les personnes emprisonnées administrativement, contre qui aucune charge n'est retenue puisqu'il n'y a ni mandat d'arrêt, ni accusation, ni enquête, ni procès, ni condamnation, sont à nouveau arrêtées peu de

⁰ Habib SOUAÏDIA, *Le Procès de La sale guerre*, op. cit., p. 356.

⁰ Lyès LARIBI, *Dans les geôles de Nezzar*, Paris-Méditerranée, Paris, 2002, p. 71-72.

temps ou même quelques années après leur sortie des camps, torturées et certaines disparaissent ou sont liquidées. Abderrahmane Mosbah est ainsi arrêté à nouveau en 1993, quelques mois après sa libération du camp de El-Ménéa et détenu secrètement dans la gendarmerie de Aïn-Naâdja où il est torturé pendant quarante jours.

Certains disparaissent, comme Derradji Achour, né le 8 décembre 1971, célibataire, demeurant aux Eucalyptus (Alger), handicapé physique. Il avait été arrêté en 1992 et interné pendant deux ans dans le camp de Aïn-M'guel. Arrêté une nouvelle fois le 2 mars 1996 à une heure du matin à son domicile par des militaires et des policiers, il passe par différents centres de détention secrets puis il disparaît⁰. Le journaliste Djamel Eddine Fahassi avait lui aussi été interné dans un camp pendant un mois et demi en 1992. Il est à nouveau enlevé en mai 1995 et disparaît⁰. D'autres sont exécutés sommairement dans la rue, comme Kamal Raïth, universitaire, membre de la direction politique du FIS, qui a été tué à sa sortie de la mosquée de Blida le 26 août 1996 à 20 heures, alors qu'il avait été libéré du camp de concentration de Aïn-M'guel en décembre 1995, où il avait été déporté depuis près de quatre ans⁰.

1994 : quand la menace du terrorisme justifie toute dérive

En mai 1992, le général « Smaïn » Lamari, chef de la DCE et n° 2 du DRS, avait déjà annoncé expressément à ses collaborateurs qu'il était prêt à « liquider trois millions d'Algériens » pour maintenir l'ordre⁰. Abdelkader Tigha, adjudant en poste au CTRI de Blida, confirme qu'en 1993, « devant la détérioration de la situation sécuritaire à Blida (attentats journaliers, attaque des casernes), mon service avait reçu l'ordre, directement du général Lamari Smaïn, de limiter les traductions devant les tribunaux, ça veut dire commencer à exécuter les personnes interpellées⁰ ». Le général Mohamed Lamari, chef du CLAS, de son côté, a donné l'ordre de ne plus faire de prisonniers, mais de liquider les suspects. En avril 1993, il a affirmé à ses subalternes : « Je ne veux pas de prisonniers, je veux des morts⁰. »

Cela a eu pour conséquence que non seulement les militants du FIS et les membres de groupes armés étaient poursuivis, mais aussi leurs familles, voisins et amis, puisque issus du même milieu et soupçonnés de sympathie pour le parti dissous. Les ratissages et les expéditions punitives menées à partir de 1993 par tous les corps militaires et la police, souvent sous forme de « forces combinées », feront des milliers de victimes, dont des familles entières, sans épargner les femmes et les mineurs.

Les exécutions sommaires augmentent considérablement, mais aussi les disparitions de personnes arrêtées. Lorsque celles-ci passent par des centres de détention, elles sont systématiquement torturées. D'après les témoignages de parents de disparus ou des codétenus libérés, beaucoup d'entre elles seraient décédées sous la torture.

Ainsi, plusieurs victimes de tortures rapportent avoir vu un détenu du nom de Noureddine Mihoubi dans le centre du DRS de Châteauneuf. Boukhari Aïssa, kidnappé fin mai 1993, dit l'avoir rencontré. Il était incarcéré depuis six mois, il avait le dos complètement lacéré, tout le corps meurtri et coupé par des pinces. Chaachoua Djelloul, emprisonné dans le même lieu, a lui aussi rencontré Mihoubi. Ce dernier aurait été séquestré pendant dix-huit mois à Châteauneuf selon d'autres co-détenus libérés en 1995. Depuis son arrestation le 27 janvier 1993, il est porté disparu.

Très souvent, donc, les parents de militants du FIS ou de personnes ayant pris les armes sont victimes d'expéditions punitives, alors qu'ils ne sont pas impliqués dans le choix de la personne suspecte. Mais les arrestations vont au-delà des membres proches ou éloignés de la famille du suspect. Lors de rafles et de ratissages, des jeunes hommes sont sortis de leurs maisons au hasard et embarqués sans qu'aucun lien avec des personnes suspectes ne soit établi, si ce n'est que celles-ci habitent le quartier. Il peut s'agir de campagnes expéditives, de mesures de terreur dans une région qui a massivement voté pour le FIS ou qui refuse de laisser ses hommes s'enrôler dans des milices.

⁰ <www.algeria-watch.org/mrv/2002/1000_disparitions/1000_disparitions_A.htm>.

⁰ <www.algeria-watch.org/mrv/2002/1000_disparitions/1000_disparitions_FGH.htm>.

⁰ <www.algeria-watch.org/mrv/2002/1100_executions/1100_executions_RS.htm>.

⁰ Mohamed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 162.

⁰ « Algérie, les révélations d'un déserteur de la SM », *Revue Nord-Sud Export*, 21 septembre 2001.

⁰ Habib SOUAÏDIA, *La Sale Guerre*, op. cit., p. 95.

Tortures et impunité

Pourquoi torturer ?

Depuis la promulgation le 30 septembre 1992 du décret 92-03 relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme, la durée de garde à vue a été prolongée de 48 heures à douze jours. Dans la plupart des cas, cependant, les personnes arrêtées sont détenues au secret pendant une période plus longue, pouvant aller de quelques semaines à quelques mois. C'est durant cette période qu'elles sont transférées d'un centre à l'autre et subissent les tortures.

La torture est pratiquée dans un tout autre but que celui déclaré :

- obtenir coûte que coûte des aveux, le plus souvent de faux aveux justifiant la répression vis-à-vis de l'opinion publique nationale et internationale ;
- terroriser la victime, mais aussi son entourage direct et indirect ;
- casser un mouvement de contestation en le divisant : parmi les victimes, il y a ceux qu'il faut détruire physiquement ou psychologiquement, ceux qui sont immobilisés (en fuyant le pays par exemple) et finalement ceux qui sont retournés et qui collaborent à des degrés différents ;
- punir et humilier les adversaires en les faisant souffrir.

En fait, il ne s'agit que rarement d'extorsion d'informations « exploitables ». C'est ce que montrent parfaitement les témoignages et de victimes et d'ex-agents de la répression, expliquant que de très nombreuses personnes arrêtées et soumises à la torture ne sont impliquées ni dans la lutte armée ni même dans un quelconque soutien de celle-ci.

C'est alors que débute la troisième séance de torture pendant laquelle j'ai dû assumer toutes les accusations, aussi fausses les unes que les autres. C'était le seul moyen d'arrêter mon supplice. Mes tortionnaires savaient que je disais n'importe quoi. Et ils savaient très bien pourquoi je le faisais. Mais la recherche de la vérité était leur dernier souci. (**Silem Abdelkader, caserne de la SM de Bouzaréah, février 1992.**)

Sous la violence de la torture, la victime est contrainte d'improviser en « avouant » des faits fictifs pour atténuer les souffrances infligées par ses tortionnaires. Tout y passe : ses voisins, ses amis, ses collègues de travail. Il dénonce sous le supplice tout le monde. Et c'est ainsi que de faux aveux sont arrachés et que des PV d'enquête préliminaire sont confectionnés. L'accusé s'accusera volontiers pour que cessent les affres du supplice. Il s'accablait de faits, voire de crimes qu'il n'a jamais commis, entraînant dans son sillage d'autres innocents.

Ailleurs, ce sont les tortionnaires qui suggèrent au supplicié des noms de citoyens pour les « mouiller » dans des actions dites « terroristes ».

J'ai vu la mort devant moi. Après d'insupportables souffrances, j'ai inventé un scénario pour [l'attentat de] l'aéroport ; j'ai donné des noms de frères innocents. Je voulais qu'on cesse de me torturer. Une heure après, on me délivra de mes liens et on me présenta au commissaire Kraa. Celui-ci me demanda de lui répéter ce que j'avais dit sous la torture et ordonna au caméraman de me filmer. (**Hocine Abderrahim, Châteauneuf, octobre 1992.**)

À la fin du supplice, on a exigé de moi de reconnaître que mon frère avait tué un policier à Maquaria le 7 juin 1994. On m'a soumis une liste de noms de citoyens que je ne connaissais pas et on m'a demandé de les impliquer dans l'attentat. Compromettre des innocents dans des assassinats ! On a créé ainsi un scénario de toutes pièces impliquant mon frère et d'autres citoyens, et on voulait que je « reconnaisse » les faits. La torture est devenue de plus en plus atroce. Je ne pouvais plus la supporter. J'ai fini par craquer et par dire n'importe quoi. (**Bouaouicha Mustapha, commissariat central d'Alger, juin 1994.**)

Les PV d'« aveux » arrachés sous la torture sont truffés de contrevérités. La date d'arrestation mentionnée est souvent fautive, lorsqu'elle existe. Le plus souvent, elle n'est pas du tout mentionnée, tout comme la date et les horaires des interrogatoires ou plutôt des séances de torture. Le PV n'est jamais signé par le tortionnaire. Il est anonyme. En revanche, il est signé sous la contrainte et sans être lu par la victime, parfois les yeux bandés :

On m'a fait signer sous la contrainte et la menace le procès-verbal que je n'avais pas lu. On m'a forcé à signer le texte. Devant ces barbares je n'avais pas le choix. (**Kentour Brahim, Châteauneuf, juillet 1994.**)

Et le soir, un tortionnaire est venu dans ma cellule, le gros dossier d'interrogatoire sous le bras. Il m'a ordonné de signer certaines feuilles en me menaçant : en cas de refus, la torture allait reprendre. Devant

les affres que j'ai subies, je n'ai pas réfléchi une seule seconde. J'ai signé. Pourvu que le supplice ne recommence pas. **(Gharbi Brahim, Châteauneuf, mai 1994.)**

Après m'avoir arraché ces faux aveux, j'ai été remis dans ma cellule, en état de véritable loque humaine. Les tortionnaires m'ont fait signer un PV, les yeux bandés. Je ne savais pas ce qu'il contenait. **(Ichalalène Abderrahmane, BMPJ d'El-Madania, novembre 1994.)**

Les agents des services de sécurité emploient la torture pour se venger de collègues assassinés, car dans les premières années après le coup d'État, des centaines de membres des forces de sécurité (des policiers surtout) ont été tués par des groupes armés identifiés ou non. S'ajoute à cela que dans tout système où la torture est systématique, chacun doit y avoir touché. Il est très important pour la cohésion du corps de répression que chacun ait pratiqué la torture. Le refus de cette répression est lourdement sanctionné, comme l'attestent certains policiers qui ont préféré démissionner plutôt que de cautionner cette dérive dans la violence :

En mars 1994, M. Daci, alors commissaire, m'ordonna de réaliser des arrestations au niveau de la population d'El-Affroun avec mes collègues et d'organiser des embuscades, chose que j'ai refusée catégoriquement, ne pouvant arrêter arbitrairement de jeunes citoyens et encore moins tuer des gens. [...] Après un interrogatoire, je fus fouetté à l'aide d'un fil électrique sur diverses parties du corps et notamment sur le dos. On me jeta alors dans une cellule, ligoté durant 48 heures, sans manger ni boire. Après cela, des éléments de la brigade de répression et du banditisme (BRB) de Blida sont arrivés et m'ont jeté dans la malle. Je fus transféré sur Blida. **(Ouendjela Abderrahmane, septembre 1994.)**

La justice aux ordres des tortionnaires

Dans le droit algérien, tout acte de torture est punissable et l'Algérie a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1984). Mais sur le terrain, cette pratique dégradante et inhumaine est institutionnalisée et ses auteurs sont assurés de l'impunité.

Les lois d'exception imposées au lendemain du coup d'État, mais aussi l'inféodation de la justice à la police politique permettent toutes les dérives. Ces lois d'exception permettent de garder le citoyen en garde à vue durant douze jours. Même ce délai déjà assez long est rarement respecté, les détenus séjournant souvent plusieurs semaines, voire des mois et pour certains plus d'une année, dans les commissariats, casernes, centres de la SM ou brigades de gendarmerie.

Dans la liste de trois cents témoignages de victimes de tortures présentée plus loin, les délais de séquestration sont connus dans deux cent vingt-neuf cas : pour cent cinquante-cinq d'entre eux, la victime a été séquestrée au-delà du délai de douze jours que fixe la loi d'exception, soit 68 % des cas.

Ce supplice a duré plus d'une heure et a été répété pendant plusieurs jours. Au bout d'une semaine, ce calvaire a cessé. Ensuite, on m'a oublié. On m'a laissé ainsi pendant cinq mois, enfermé dans une cellule. Pendant trois mois, j'ai été attaché avec des menottes. Mes poignets présentaient des plaies infectées du fait de la strangulation par les menottes. **(Djemaoune Abdeslam, gendarmerie de Aïn-Naâdja, août 1994.)**

Le procureur à qui est déféré le citoyen ne s'inquiète jamais du dépassement du délai, tout comme il n'écoute jamais les plaintes de la victime dont les traces de tortures sont encore visibles. Il délivre immédiatement le mandat de dépôt après avoir lu les chefs d'inculpation du PV de police, PV contenant le plus souvent des contrevérités et de faux aveux obtenus sous la torture. De nombreux exemples illustrent cet état de fait :

Le 10 mars, je suis conduit avec d'autres à la prison militaire de Blida. Le procureur militaire, le commandant Boukhari, devant mes dénégations, m'insulte et profère à mon encontre des grossièretés inqualifiables. **(Boutchiche Mokhtar, tribunal militaire de Blida, février 1992.)**

Le samedi matin, je fus conduit chez le « juge » d'instruction. Il m'a menacé de me reconduire à Cavaignac si je ne disais pas la vérité. Sa vérité ! **(Sari-Ahmed Mahfoud, tribunal d'exception d'Alger, mai 1993.)**

À la fin de l'instruction, j'ai montré au juge mes doigts mutilés par les ciseaux du tortionnaire ainsi que la plaie purulente de mon crâne. Il avait l'esprit ailleurs. Mes doléances semblaient le déranger. Il a fait un signe de sa main pour que je sorte du bureau. C'est la justice de notre pays ! **(Thamert Hocine, tribunal d'exception d'Alger, mai 1994.)**

Les demandes d'expertise formulées par l'avocat de la victime sont très rarement prises en compte par le magistrat instructeur. Et lorsque, exceptionnellement, elles le sont tardivement, les traces des

séances auront disparu. Ailleurs, certains médecins légistes ne s'empresment nullement de réaliser l'expertise, traduisant une certaine complicité avec les magistrats et les services de sécurité.

Il faut un énorme courage aux suppliciés pour rapporter aux juges d'instruction les faits de torture. Les agents des services de sécurité menacent les prévenus jusque dans les salles de tribunal s'ils contredisent le PV de l'interrogatoire.

Puis à nouveau, on nous embarqua dans une Peugeot 505 vers le tribunal d'Alger. On me prit à part et on me dit : « Gare à toi si tu reviens devant le juge sur ce dont on s'est entendu, sinon c'est la torture qui t'attend. » (**Bekkis Amar, commissariat de Bab El-Oued, octobre 1993.**)

Ils vont même plus loin puisqu'ils menacent les suppliciés de les exécuter au cas où le juge les ferait libérer.

Durant le trajet de transfert vers le tribunal, nous avons été menacés par le chef de brigade de gendarmerie. Il nous a « conseillé » de ne pas revenir sur nos aveux et qu'en cas de libération par le juge, il allait nous exécuter automatiquement à la sortie du tribunal. Je priais le Tout-Puissant pour que le juge nous place sous mandat de dépôt pour échapper à une mort certaine comme cela s'est passé pour d'autres à Saoula. (**Aït-Ahmed Rachid, février 1994.**)

Dans des conditions pareilles, beaucoup de suppliciés en arrivent à espérer une condamnation plutôt que la liberté. Les arrestations successives ou les exécutions sommaires de personnes qui avaient été remises en liberté ne sont pas rares.

Les méthodes de torture

Les moyens utilisés par les tortionnaires sont nombreux et variés. Ils vont des violences rudimentaires et primitives aux techniques les plus sophistiquées. Plusieurs victimes rapportent qu'elles ont subi plusieurs formes de torture à la fois, généralement le supplice du chiffon et la gégène.

La dernière séance fut la plus atroce : on me cassa le bras en me frappant de toutes les forces avec une chaise alors que j'étais ligoté sur le banc de ciment, l'officier qui me frappa avec la chaise (c'est lui qui supervisait toutes les opérations de torture depuis le début) pressa sur mes yeux avec ses pouces de toutes ses forces dans le but de les faire éclater et ce, pendant plus de quinze minutes. En même temps, je subis le supplice de l'électricité avec les électrodes branchées sur mes orteils, puis sur mes parties génitales, tout cela ajouté à l'étouffement par l'eau et les coups qui ne s'arrêtaient pas. (**Sadat Mohamed, Château-neuf.**)

**** Les bastonnades et la flagellation***

Ce sont des méthodes rudimentaires qui accueillent le supplicié dans la « salle d'exploitation des informations » ou le « laboratoire » — selon le terme utilisé cyniquement par les tortionnaires pour désigner les salles de torture.

Dès son entrée, le supplicié est reçu par des coups de poings et de pieds sur tout le corps avec deux zones de prédilection : le visage et les organes génitaux. À cela s'ajoutent des coups de bâton, de barres de fer ou de tuyaux en caoutchouc sur la tête et sur le dos, entraînant le plus souvent des traumatismes crâniens et des fractures costales.

Il est une spécialité particulièrement prisée des tortionnaires algériens : il s'agit de la *fallaqa*, qui consiste, après avoir allongé et attaché le supplicié sur un banc, à frapper sa plante des pieds avec un bâton fin ou un câble électrique. Extrêmement douloureuse, cette technique provoque un œdème et des plaies hémorragiques qui s'infectent le plus souvent et qui empêchent la victime de marcher.

**** La technique du chiffon***

C'est la méthode la plus fréquemment utilisée. Elle semble être une spécialité algérienne (directement héritée des méthodes de l'armée française pendant la guerre de libération). C'est la méthode introductive de la panoplie de supplices, et elle est pratiquée dans tous les centres de détention. La victime dévêtue est allongée puis attachée à un banc de telle manière qu'elle ne puisse bouger. Un chiffon est introduit avec force dans sa bouche, ce qui permet de maintenir cette dernière ouverte. De l'eau sale, généralement puisée dans les WC ou des égouts de cuisine, est introduite de force dans la bouche et ce, jusqu'au remplissage de l'estomac et à la suffocation. Parfois, il est ajouté à cette eau du grésil ou de l'eau de javel.

Une fois l'estomac bien rempli, l'un des tortionnaires se met à frapper l'abdomen du supplicé à coups de poing ou de pied pour lui faire régurgiter cette eau. D'autres s'assoient carrément sur son abdomen.

Il existe une variante de cette technique consistant à introduire un tuyau relié à un robinet et à laisser couler l'eau jusqu'au remplissage exagéré de l'estomac ; puis le tortionnaire procède comme précédemment pour faire évacuer l'eau.

** La suspension au plafond*

C'est également l'une des techniques fréquemment utilisées dans les salles de torture qui sont équipées de systèmes de poulies ou de crochets placés sur les murs et les plafonds. Il existe plusieurs variantes selon les « goûts » des tortionnaires.

- La suspension par les poignets : elle consiste à suspendre la victime au mur ou au plafond par l'un ou les deux poignets, les pieds pendant au-dessus du sol et ce, durant plusieurs heures voire des journées entières. Certaines victimes ont été suspendues pendant douze jours. Cette pratique entraîne une strangulation au niveau des poignets, avec parfois des séquelles vasculo-nerveuses provoquant un retentissement fonctionnel sur la main.

À la fin de l'interrogatoire, ils décidèrent de me suspendre par les menottes à un tuyau situé au plafond de la cellule. Je restais suspendu ainsi, touchant le sol seulement avec la pointe des pieds. [...] Je suis resté suspendu ainsi pendant douze jours, sans manger ni boire. Mes poignets saignaient puis du pus commença à couler. (**Fekar Saïd, brigade de gendarmerie de Bordj-Ménaïel, juillet 1994.**)

- La suspension en sac : les pieds et les poignets du supplicé sont attachés ensemble par une corde ou un câble. Tout le corps est alors hissé par un système de poulies au plafond. La victime restera ainsi, des heures voire des jours. Lorsque le supplice se termine, on lâche brutalement la corde et le corps de la victime, épuisée, s'effondre violemment sur le sol.
- La suspension par les pieds : les chevilles sont attachées par une corde ou un câble et la victime est alors suspendue au plafond, tête en bas et ce durant des heures. Elle entraînera des vertiges et des troubles vasculaires cérébraux. Beaucoup de supplicés mourront lorsque la suspension est prolongée.

Puis j'ai été suspendu par mes pieds au plafond, ma tête en bas. Je suis resté dans cette position durant toute la journée. (**Belhamri Messaoud, Châteauneuf, commissariat central, juin 1994.**)

- La suspension par le sexe : technique sauvage, provoquant d'horribles douleurs, elle consiste à passer un câble en lasso sur la verge ou au niveau de la racine de l'appareil génital externe et de tirer vers le haut. Le supplicé est sujet alors à des évanouissements. Elle entraîne souvent des ruptures vasculaires de l'appareil génital et de l'urètre ainsi que d'abondantes hématuries. Elle laisse comme séquelles une impuissance par lésions des corps caverneux. Cette technique a été le plus fréquemment pratiquée aux centres de torture du DRS de Haouch-Chnou (Blida) et de Châteauneuf.

Avec tout le respect que j'ai pour l'opinion publique qui lira peut-être un jour ce témoignage, je dois raconter comment ils m'ont attaché le sexe avec un fil solide et l'ont tiré de toutes leurs forces vers le plafond. Je hurlais de douleur. (**Kentour Brahim, août 1994.**)

** L'électricité*

La « gégène », qui rappelle les tristes et douloureux souvenirs de la guerre de libération, est massivement pratiquée plus de trente ans plus tard comme au temps de la bataille d'Alger et avec parfois plus de raffinements, grâce aux progrès technologiques des « joujoux » importés de France et des États-Unis.

- La classique séance d'électricité : sur une victime dévêtue, allongée et bien ficelée sur un banc, de préférence métallique, le tortionnaire mouille d'abord le corps en versant sur lui un seau d'eau. Des fils électriques se terminant par des pinces et reliés à une puissante source de courant électrique, sont appliqués sur les parties sensibles du corps : lobes des oreilles, mamelons, parties génitales. Des décharges sont alors appliquées, entraînant des convulsions et contorsions de la victime, malgré ses solides attaches au banc. Les douleurs sont atroces, selon les récits de nombreux témoins. Nombreux seront ceux qui perdront connaissance et seront réveillées par d'autres décharges. Le supplicé se mord souvent la langue.

- La matraque électrique est le moyen moderne de torture. Décrite surtout dans les centres du DRS de Châteauneuf, de Blida et de Boumerdès, elle permet, tout en assénant des coups, d'envoyer des décharges électriques qui foudroient la victime. C'est une matraque formée de deux parties : la poignée, recouverte de cuir, et une partie métallique hérissée de pointes.

Le matraquage des points sensibles du corps à l'aide d'un instrument électrique, particulièrement sur le sexe. Le tortionnaire usant de cette technique s'est tellement acharné sur moi que mes organes génitaux se sont tuméfiés d'où une impotence totale et définitive. Utilisation de ce même appareil sur les yeux, provoquant des hémorragies et une baisse considérable de la vue. Appliqué au niveau de la bouche, il provoque une tuméfaction des lèvres, des gencives et de la muqueuse buccale, entraînant une impossibilité d'alimentation pendant plusieurs jours. (**Aït Bellouk Mohamed, Châteauneuf, commissariat central, 1993.**)

- Le stylo électrique : décrit par plusieurs témoins séquestrés au centre de Châteauneuf, cet appareil qui ressemblerait à un stylo présente une pointe métallique terminale semblable à celle d'un fer à souder. Appliqué sur les pieds et les différentes parties du corps, il délivre de puissantes décharges électriques qui foudroient le supplicié. Cet appareil aurait été importé des États-Unis.
- Les aiguilles électriques sont introduites tout comme des aiguilles d'acupuncture en différentes parties sensibles du corps. Mais contrairement à ces dernières qui soulagent, celles-ci provoquent des douleurs atroces.

* *Les brûlures*

Il existe plusieurs moyens de les provoquer dans la panoplie des professionnels des tortures.

- par mégots de cigarettes : c'est la technique la « moins » sauvage. Le tortionnaire écrase le mégot de sa cigarette sur le thorax, l'abdomen ou le visage du supplicié attaché à un banc, entraînant des brûlures ponctuelles plus ou moins profondes.
- par l'essence : elle consiste à verser de l'essence soit sur la barbe soit sur les organes génitaux et de craquer une allumette entraînant un embrasement du liquide. De nombreux citoyens ont présenté de très graves séquelles, plus particulièrement au niveau de l'organe génital.
- Le chalumeau : cet appareil de soudure est appliqué généralement sur le thorax et l'abdomen. Parfois, il est utilisé pour brûler la barbe de la victime. Il entraîne des douleurs atroces et provoque des brûlures du troisième degré qui s'infectent souvent du fait de l'absence de soins.
- Le fer à souder : comme le chalumeau, provoque des brûlures graves. Des tortionnaires sadiques écrivent avec cet instrument sur la peau du supplicié des prénoms de femmes ou des initiales de clubs de football qu'ils soutiennent.
- Le fer à repasser est utilisé comme moyen de torture dans certains centres de détention. Un supplicié affirme avoir subi cette épreuve sur le thorax au commissariat d'Aïn-Taya (Branine Abdelatif, 1997).

* *L'épreuve de l'échelle*

Le supplicié est suspendu par ses poignets et ses chevilles en X à une échelle. On laisse brusquement tomber celle-ci avec le corps de la victime attaché. Il tombera sur son visage, provoquant souvent des fractures de la base du nez. Il existe une variante de cette épreuve qui consiste à ligoter le supplicié sur une chaise et à projeter cette dernière en avant avec réception au sol sur le visage.

* *Les tortures sexuelles*

Elles sont très largement pratiquées, dénotant la profonde perversion des tortionnaires, totalement désaxés après des années de pratique routinière de la torture. Les tortures sexuelles sont variées.

- Mutilation de la verge : on a vu que le sexe était une zone d'application privilégiée des différentes techniques utilisées par les tortionnaires, qu'il s'agisse de l'électricité, de la suspension ou des brûlures. Une autre technique de mutilation du sexe des hommes consiste à l'introduire dans un tiroir et à le fermer brutalement, entraînant un cisaillement extrêmement douloureux et aux séquelles fonctionnelles graves. Cette pratique a été souvent décrite au commissariat central d'Alger.

- La sodomisation est loin d'être rare dans la pratique algérienne de la torture. Elle concerne le plus souvent les adolescents sur lesquels s'acharnent les tortionnaires. Elle peut être directe, les tortionnaires sodomisant leur victime à tour de rôle. Ailleurs, ils introduisent le canon de leur pistolet ou un manche à balai dans l'anus de la victime. Le plus souvent, ils font asseoir le supplicié sur une bouteille. Cette pratique provoque de graves troubles sphinctériens anaux. Un commissariat de la banlieue d'Alger (Bourouba) se serait spécialisé dans ces actes contre nature.
- Le viol : de nombreuses femmes, épouses, mères ou filles de citoyens accusés de « terrorisme » ont été arrêtées et ont subi des violences sexuelles, dont le viol. De nombreux cas ont notamment été rapportés au centre de Châteauneuf.

* *Autres méthodes de torture physique*

La perceuse électrique, plus couramment appelée chignole, la scie, le tournevis, le ciseau de tailleur sont des instruments également utilisés pour laisser des traces physiques indélébiles sur le corps du supplicié par les tortionnaires.

- Les tenailles sont utilisées pour arracher la peau du thorax et de l'abdomen ou encore les ongles du supplicié. La plaie cutanée ainsi provoquée est saupoudrée de sel. Lorsque la victime est barbue, les tenailles serviront à arracher sa barbe.
- La lame de rasoir et la baïonnette : tout comme les tenailles, elles servent à entailler la peau du thorax, de l'abdomen et du dos, provoquant des plaies linéaires qui seront saupoudrées de sel.

* *Les moyens de torture psychologique*

- Simulacre d'exécution : la victime est souvent sortie de sa cellule, visage recouvert d'une cagoule et jetée dans une malle de voiture. Elle est emmenée hors du lieu de séquestration, généralement dans une forêt. Là on lui ôte la cagoule et on lui met le canon du pistolet sur la tempe ou on tripote un poignard, lui faisant comprendre qu'on va l'égorger. L'opération peut être répétée plusieurs fois pour terroriser la victime.
- Les transferts : les victimes sont transférées d'un centre à un autre sans savoir quand et combien de temps elles y seront séquestrées. Non seulement elles subissent alors les mêmes interrogatoires et les mêmes tortures, mais elles doivent à chaque fois s'habituer au nouvel environnement, s'adapter aux tortionnaires et changer de camarades d'infortune. Il s'ensuit une perte de repères géographiques et émotionnels. Ces transferts fréquents rendent nettement plus difficile l'identification des tortionnaires par les survivants. S'ajoute à cela la perte des traces de détenus comptés ensuite parmi les « disparus ».
- Insomnies et état de psychose : le supplicié est enfermé dans une cellule mitoyenne de la salle de torture ; les cris des suppliciés et les vociférations hystériques des tortionnaires qui se relaient en permanence empêchent la victime de dormir tout en le maintenant dans un état continu de psychose et de terreur.

Je n'ai pas été torturé physiquement ce jour-là, mais la torture morale me ravageait en entendant les cris de mes frères suppliciés. (**Gharbi Brahim, Châteauneuf, commissariat central, Haouch-Chnou, 1994.**)

- Menaces de ramener l'épouse, la mère ou la sœur et de la violer devant le supplicié : de nombreux cas se sont produits et des femmes ont été violées devant leurs parents.

À ce jour, le bourdonnement des cris et des coups résonne encore dans ma tête et surtout les paroles de certains policiers qui répétaient que je devais me soumettre et signer sinon ils feraient venir ma sœur comme ils avaient fait venir ma mère. (**Aït-Bellouk Mohamed, Châteauneuf, commissariat central, 1993.**)

Souvent, les tortionnaires font assister les mères, sœurs, épouses en enfants à la torture de leurs parents. Les enfants subissent très souvent des chocs psychologiques très profonds, d'autant plus qu'ils sont parfois incarcérés pendant des jours ou des semaines avec leurs mères.

- Faim et soif : la plupart des détenus torturés rapportent qu'ils ont été affamés et surtout, pour nombre d'entre eux, qu'ils ont été privés d'eau. Certains se sont vus distribuer seulement un demi-litre d'eau par jour, d'autres n'ont rien eu à boire pendant plusieurs jours.

- Cellules exigües : les détenus sont en général entassés à plusieurs dans des cellules exigües, parfois de seulement deux ou trois mètres carrés. Personne ne peut s'allonger et les victimes sont contraintes à se reposer à tour de rôle des séances de torture.

Puis on m'a transféré vers un autre lieu de détention qui s'est avéré être la brigade de gendarmerie de Aïn-Benian, où on m'a enfermé dans une cellule exigüe de 1,5 m x 1,5 m. Nous étions quinze personnes à être entassées dans cet endroit. Nous ne pouvions même pas bouger. Les conditions de détention étaient plus que bestiales. **(Tayebi M'hamed, janvier 1994.)**

- Menottage : les détenus sont systématiquement menottés quand ils sont séquestrés, mais parfois de manière si perverse qu'ils ne peuvent bouger. Certains ont ainsi rapporté qu'ils ont été attachés les uns aux autres, de sorte qu'au moindre geste tout le groupe était déstabilisé.

On m'a introduit dans une cellule où j'ai trouvé d'autres détenus qui étaient ligotés dans un enchevêtrement bizarre. C'était une véritable chaîne humaine. Ils ont attaché mon poignet droit avec le pied gauche d'un autre détenu, le pied droit de ce détenu était lui-même relié au poignet gauche d'une autre personne, etc. C'était diabolique. **(Boutiche Ahmed, mars 1994)**

- Des conditions de détention effroyables : dans certains cas, les détenus ne peuvent sortir de leur cellule pour se rendre aux WC et sont contraints de faire leurs besoins naturels sur place. Entre les excréments, le sang et la saleté, l'odeur et les parasites, les conditions de détention sont en elles-mêmes une torture. Dans certains centres, faute de place, certains détenus ne sont même pas enfermés dans une cellule et sont attachés par les menottes aux WC ou dans un couloir, à la merci des gardiens qui à chaque passage leur prodiguent des coups de pied ou de poing.

Je suis resté, par exemple, menotté, avec trois autres compagnons d'infortune, pendant huit jours dans un couloir de 50 cm de large, sur un plan incliné, dormant et mangeant dans cette position. Nous allions aux WC ensemble, toujours enchaînés l'un à l'autre. **(Chaachoua Djelloul, Châteauneuf, mars 1993.)**

On nous a même privés d'aller aux toilettes, ce qui obligea certains de faire leurs besoins devant tout le monde, dans la cellule. **(Raït Slimane, mars 1992.)**

- Absence de soins : ni les blessures dues aux tortures, ni les maladies dont souffrent les détenus ne sont soignées dans ces centres. Les rares fois qu'un médecin est appelé, c'est quand la victime est proche de la mort et que les tortionnaires veulent encore la garder en vie. À Alger, elle peut être alors transférée à l'hôpital militaire de Aïn-Naâdja, d'où elle est enlevée dès qu'elle est hors de danger. Ce sont les médecins de cet hôpital qui renvoient les victimes dans les centres de détention.

Devant la dégradation de mon état de santé, les policiers ont fini par me transférer à l'hôpital d'El-Harrach où on a réalisé une radiographie du thorax. [...] L'officier de police a préféré l'hôpital militaire, où il connaissait des gens. Arrivé à l'hôpital de Aïn-Naâdja, j'ai été examiné par un médecin, et à ma grande surprise, il a déclaré que j'étais en parfaite santé et que je ne nécessitais pas d'hospitalisation. Je suis retourné malgré moi à la cellule de Bab-Ezzouar... **(Chekakri Abdeldjalil, septembre 1994.)**

- Drogues : certaines victimes ont été contraintes de boire non seulement du vin, mais aussi une substance inconnue provoquant de fortes hallucinations.

Ils m'ont ramené une eau suspecte qu'ils m'ont fait boire ainsi qu'à mes enfants. J'avais des vertiges et je commençais à développer des hallucinations. Je voyais mon mari coupé en tranches. Puis je commençais à entendre la voix de mon mari qui me disait d'être patiente et qu'il était au Paradis. Je ne savais plus où j'étais... **(B. Fatma-Zohra, Châteauneuf, septembre 1995.)**

- Pressions sur les familles : dans certains cas, les forces de sécurité ont procédé au dynamitage du domicile de la victime torturée dans leur centre, ce qui accentue considérablement la pression exercée et l'inquiétude pour sa famille.

J'ai appris plus tard que mon domicile de deux pièces-cuisine a été dynamité par la police quelques jours après mon arrestation, et que ma famille est actuellement hébergée par des voisins. L'opération d'évacuation de ma famille, avant le dynamitage, n'a duré que dix minutes, temps donné par les policiers à mon épouse pour ramasser les affaires. **(Ichalalen Abderrahmane, janvier 1995.)**

- Harcèlement après la libération : lorsque le supplicié échappe à la mort et est enfin libéré par la justice, il n'est pas sûr d'en avoir fini avec les harcèlements, puisque souvent il est contraint de se présenter quotidiennement au commissariat de police (dans certains cas, même

deux fois par jour), ce qui lui interdit toute vie quotidienne normale et le livre aux violences verbales mais aussi physiques de ces policiers.

3. Les centres de détention secrète, de torture et d'exécutions

Une première liste de 95 centres

L'Algérie comporte un grand nombre de centres de détention secrète et de torture dépendant des forces dites « de sécurité ». En fait, dans tous les commissariats de police, brigades de gendarmerie, postes de gardes communaux et de miliciens, et dans plusieurs unités de l'ANP — principalement celles des « forces spéciales » —, la torture est pratiquée. Mais ce sont les services du DRS (Département de renseignement et sécurité) qui se distinguent particulièrement dans les enlèvements, les séquestrations et les tortures — et qui ont causé directement la mort de dizaines de milliers de personnes depuis 1992. Comme on l'a vu, ces services, tout au long de la « sale guerre », ont assuré également la coordination des actions menées par les autres forces de « sécurité » (ANP, police, gendarmerie nationale, milices) dans le cadre de la « lutte antissubversive », en pratique principalement dirigée contre des civils.

Du fait du caractère secret de l'organisation de la terreur d'État et de la difficulté à collecter les informations fiables, on ne propose ici qu'une description certainement encore incomplète du dispositif des centres de détention secrète, de torture et d'exécutions extrajudiciaires, description limitée à sept centres du DRS, ainsi qu'à trois commissariats et une brigade de gendarmerie. Ces centres figurent parmi les plus importants, mais il en existe de très nombreux autres, sans oublier ceux sur lesquels il n'a pas encore été possible de recueillir suffisamment d'informations.

Le pays est en effet quadrillé (surtout dans l'Algérois) de casernes militaires, brigades de gendarmerie, postes de polices ou de gardes communales par lesquels « transitent » les personnes arrêtées qui y sont systématiquement torturées avant d'être « prises en charge » par des agents du DRS sur place, ou d'être transférées dans l'un de ses centres. Tous les endroits où est pratiquée la torture ne sont pas connus, mais les témoignages de victimes et de militaires et officiers dissidents ont permis de dresser une première liste de 96 centres (voir encadré ci-après).

96 centres de tortures, de détention et de liquidation

*** Centres du DRS**

1^{re} région militaire

Alger : CPMI (Centre principal militaire d'investigations, Ben-Aknoun), Châteauneuf (PCO), Centre Antar (Ben-Aknoun), centre d'Hydra, caserne de Bouzaréah, caserne de Béni-Messous, Lido (Bordj El-Kiffan) ; *autres centres* : Haouch-Ch'nou (CTRI de Blida), Centre de Bou-douaou (Boumerdès), Centre dit « La Sœurette » (Médéa).

2^e région militaire

Centre Magenta (CTRI d'Oran), Centre de Relizane (rattaché au CTRI d'Oran), Résidence Colonna Sig (Sidi Bel-Abbés).

5^e région militaire

Constantine : Centre Bellevue (CTRI de Constantine), Mansourah ; Centre de Guelma.

*** Casernes militaires**

1^{re} région militaire

Aïn-Naâdja (Alger), Villa Coopawi (Lakhdaria/Bouira), Dellys (caserne Sonipeç), Ouled Aïssa (Boumerdès), El-Milia (Jijel), Larbaâ (Blida), Rouïba (caserne Sonacome), Tizi-Ouzou.

2^e région militaire

Oran : Centre des Amandiers, Centre de Tilet (base militaire).

*** Commissariats de police**

1^{re} région militaire

Alger : commissariat central, Aïn-Taya, Anassers, Bab El-Oued, Bab-Ezzouar, Baraki, Belouizdad, Bourouba, Cavaignac, Chéraga, Dar El-Beïda, Douéra, El-Harrach, El-Madania (Brigade mobile de police judiciaire), Gué de Constantine, Hussein-Dey, Kouba, Réghaïa ; *Blida* : commissariat central, Service de police judiciaire, El-Affroun, Larbaâ, Ouled-Ayach (Brigade mobile de police judiciaire) ; *Boumerdès* : Boudouaou, Dellys, Thénia ; *Médéa* : commissariat de Tablat ; *Tipaza* : Koléa.

2^e région militaire

Oran : centre de Dar Al-Beïda (caserne des CNS), commissariat central ; Commissariat de Tlemcen.

5^e région militaire

Constantine : commissariat central, Sidi-Mabrouk (ex-ONRB) ; commissariat de Khenchela.

*** Brigades de gendarmerie**

1^{re} région militaire

Alger : Aïn-Naâdja, Aïn-Taya, Bab-Ezzouar, Bab Jdid (Casbah), Baba-Hassan, Baraki, Chéraga, Birkhadem, Bouzaréah, Dergana, Reghaïa, Rouïba, Saoula ; *Aïn-Defla* : Bethia ; *Blida* : Bougara, Meftah, Mouzaïa, Ouled-Ayach ; *Boumerdès* : Baghliia, Bordj-Ménaïel, Ouled-Moussa, Sidi-Daoud ; *Tipaza* : Hattatba. *Djelfa* : Messaâd ; *Laghouat*

2^e région militaire

Mostaganem : Aïn-Tedlès.

5^e région militaire

Mila : Chelghoum El-Laïd ; *Souk-Ahras* : Oualal ; *El Tarf* : Echatt.

*** Prisons**

El-Harrach (Alger), Serkadji (Alger), Berrouaghia, Blida (prison militaire), Tazoult (ex-Lambèze), Mers El-Kébir (prison militaire).

Les informations qui sont présentées ci-après sur chaque centre — et qui sont évidemment bien loin d'être complètes et exhaustives — sont le résultat d'un dépouillement systématique des témoignages de victimes qui ont survécu après avoir été détenues dans certains de ces centres, et des témoignages de familles de personnes « disparues » ou victimes d'exécutions sommaires après y avoir été amenées⁰. Les informations les plus précises sur le fonctionnement des centres et le rôle de leurs responsables ont toutefois été apportées par des militaires déserteurs, anciens du DRS ou de l'ANP, et des policiers dissidents⁰. Toutes ces informations ont été soigneusement recoupées et vérifiées pour l'établissement du présent rapport (des témoignages résumés, à simple titre d'illustration, ont également été rapportés pour certains des centres présentés ici⁰).

Dans la perspective de fournir des informations pertinentes aux instances judiciaires qui devront un jour connaître des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Algérie depuis 1988, une attention particulière a été apportée par les auteurs de ce rapport à l'établissement des responsabilités : chaque fois que des sources sûres le permettaient, les noms des chefs des centres et de leurs supérieurs hiérarchiques ont été indiqués, ainsi que la période où ils peuvent être considérés, du fait de leurs fonctions (officielles ou officieuses), comme responsables des crimes qui y ont été commis. Pour certains centres et certaines périodes, la liste des responsables en titre reste à établir. Seuls d'autres témoignages et des enquêtes complémentaires permettront de le faire.

⁰ Voir notamment les rapports publiés sur le site d'Algeria-Watch cités en annexe.

⁰ Voir *supra*, note 2, les références de ces témoignages.

⁰ Sources : Me Mahmoud KHÉLILI, *La Torture en Algérie (1991-2001)*, *op. cit.* ; COMITÉ ALGÉRIEN DES MILITANTS LIBRES DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DES DROITS DE L'HOMME, *Livre blanc contre la répression en Algérie*, tome I, Hoggar Éditions, Genève, 1995.

Les centres du DRS

Pendant toute la « sale guerre », et encore à ce jour, les agents des différentes branches du DRS ont agi en toute impunité. Ils se rendent fréquemment dans les centres des nombreux services impliqués dans la répression (police, gendarmerie, armée, gardes communales et milices) pour superviser les séances de torture ou enlever les victimes afin de les séquestrer dans leurs centres, où ils sont à nouveau torturés et souvent assassinés. Nous répertorions ici les principaux centres dépendant des services du DRS.

Le CPMI de Ben-Aknoun

Rattaché à la DCSA, le CPMI (Centre principal militaire d'investigation) est situé dans le centre de Ben-Aknoun. Le bâtiment de détention est constitué d'un grand hall de réception des prisonniers. Face à l'entrée principale, se situent une série de cellules qui se termine sur sa partie droite par une petite salle d'interrogatoire et de tortures. À la droite de l'entrée du bâtiment se situe la salle principale de tortures, à gauche se trouvent les WC sans portes. (Croquis p. 39)

Le CPMI a été dirigé de 1990 à mars 2001 par le colonel Athmane Tartag, dit « Bachir », surnommé par certains le « monstre de Ben-Aknoun ». Ce centre s'est notamment distingué dans l'arrestation d'opposants civils et leur retournement, alors que sa mission est en principe spécifiquement militaire. Dès le printemps 1992, Tartag a reçu l'instruction de son chef, le général Kamel Abderrahmane, de ne plus remettre les « intégristes irrécupérables » à la justice ; ce qui signifiait clairement carte blanche pour tuer. Mais avant, ils passaient systématiquement par la torture⁰. Il s'ensuivit des expéditions punitives qui firent entre 1993 et 1994 entre dix et quarante victimes par jour. De véritables escadrons de la mort ont été formés dans ce centre, chargés de poursuivre les islamistes, de les liquider et de terroriser la population⁰. Mais leur mission militaire initiale ne fut pas abandonnée. Ainsi, de nombreux militaires suspectés de sympathies avec le FIS ont été arrêtés et détenus au CPMI de Ben-Aknoun.

En particulier, en mars 1992, plus de soixante-dix militaires (dont le plus haut grade ne dépassait pas celui de capitaine), soupçonnés de préparer un coup d'État, ont été arrêtés, torturés et condamnés à des peines de prison allant jusqu'à trois ans. Certains de ces militaires ont été liquidés après leur libération par les commandos rattachés au CPMI, d'autres ont « disparu ».

Ainsi, le sergent-chef Rabah Habib, arrêté fin mars 1992, est passé par différentes casernes avant d'être transféré au CPMI. Sa séquestration a duré trente-sept jours, et il eut à subir différentes tortures — le chiffon et des coups, qui lui causèrent une fracture de l'épaule. Il rencontra au CPMI de nombreux autres militaires (près de cent cinquante), qui tous furent transférés à la prison de Béchar. Condamné à trois ans de prison et libéré en juin 1993, il a été radié des rangs de l'armée mais approché à différentes reprises par des officiers du CPMI pour l'inciter à collaborer. Afin d'échapper aux persécutions, il a décidé de quitter l'Algérie.

Le capitaine Ahmed Chouchane, lui aussi arrêté en mars 1992 et condamné à trois ans de prison, a été l'objet, à sa sortie de prison le 31 mars 1995, d'un enlèvement par un commando qui l'emmena au siège du CPMI. Il y fut accueilli par le colonel Bachir Tartag et le général Kamel Abderrahmane, qui tentèrent de le persuader de collaborer avec eux en lui demandant de devenir l'adjoint, à la tête du GIA (Groupe islamiste armé), de Djamel Zitouni, qu'ils lui ont présenté comme un homme contrôlé par le DRS⁰. Chouchane réussit à déjouer les pressions de ses kidnappeurs et à fuir le pays.

En 2000, les officiers dissidents du MAOL ont rapporté avec beaucoup de détails les méthodes barbares de tortures pratiquées au CPMI⁰ (qui ne diffèrent pas de celles pratiquées dans d'autres centres du DRS, à Châteauneuf, Haouch-Chnou ou Magenta).

À l'arrestation, le sujet est introduit dans la voiture, sa tête est placée entre ses jambes pour qu'il ne reconnaisse pas la destination ; une fois arrivé au centre, la voiture est stationnée devant la porte de la bâtisse qui sert de prison. Le sujet est descendu de la voiture et conduit à l'intérieur avec une cagoule qui est enlevée une fois à l'intérieur. Il est ensuite délesté de tous ses vêtements sous des regards humiliants, pour mettre une combinaison militaire aux odeurs nauséabondes (du même modèle que celle des mécaniciens, mais de couleur verte), déjà utilisée par des dizaines de victimes et entachée de sang. Généralement, le

⁰ Voir Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 200.

⁰ *Ibid.*, p. 201.

⁰ Voir le témoignage précité de Ahmed Chouchane.

⁰ MAOL, « Affaires des généraux », <www.anp.org/affairegeneraux/affgene.html>.

nouvel arrivé est accueilli par les cris et les supplices d'un autre détenu interrogé dans une des salles réservées à cet usage. C'est le premier choc que reçoit la personne arrêtée, qui est ensuite soumise aux pires exactions. La suite des événements dépend toutefois du sort réservé à la personne arrêtée par les chefs du CPMI : selon les cas, les hommes de Tartag chargés de mener l'interrogatoire se comportent différemment, et si le sujet bénéficie d'une recommandation d'une autorité supérieure, c'est Tartag en personne qui s'en charge.

Si c'est la mort qui est réservée à la victime, les séances de torture commencent immédiatement par des coups, et la combinaison n'est même pas nécessaire. Le cas du commandant Mohamed Abbassa, un officier de la Marine, est un exemple typique : arrêté au siège du ministère de la Défense nationale (MDN) le matin du 5 janvier 1994, il a été transporté au CPMI, où il est mort deux jours plus tard. Depuis le premier jour, ce fut Tartag en personne qui s'occupa de son cas. Arrêté sous le motif de « suspicion d'appartenance à une entreprise terroriste » (son nom avait surgi lors d'un précédent interrogatoire avec un autre officier qui osait dire « non »), c'est bien sûr des noms que voulait lui arracher Tartag, aidé par un autre officier du CPMI (le « lieutenant Mohamed ») qui prenait plaisir à torturer des officiers supérieurs, gifles et coups de manche à balai pour commencer. Il fut ensuite allongé tout nu sur un sommier métallique et attaché par des sangles et arrosé d'un seau d'eau. Le lieutenant Mohamed lui mit les électrodes aux pieds puis aux organes génitaux, Tartag dirigeait l'opération et demandait la collaboration sous peine de poursuites de la séance de vérité.

À chaque fois que le courant était branché, le lit en entier se déplaçait. Et ce qui rendait Tartag plus nerveux était le silence et la résistance du commandant Abbassa. Et dans les rares moments de répit, la seule réponse de Abbassa était : « Vous ne savez pas ce que vous faites à l'Algérie, êtes-vous seulement conscients ? » Le chalumeau, le manche à balai, les bouteilles, les fourchettes, toute la panoplie de la torture fut employée par Tartag et son second, et à chaque fois que le commandant Abbassa perdait connaissance, Tartag devenait encore plus furieux et le lieutenant tortionnaire était presque dans un état de transe. Au soir de la deuxième journée, ce fut un corps méconnaissable, enflé et brûlé, même aux yeux, qui rendit l'âme en murmurant des mots à peine audibles. La dépouille n'eut même pas droit à un enterrement correct

Tout comme dans les autres centres de torture, le supplicié qui mourrait sur la table où qui était exécutée sommairement par la suite était jetée dans la rue.

Un nombre impressionnant d'hommes a péri dans des conditions atrocement semblables, et à chaque fois les corps étaient jetés pendant la nuit dans la rue comme des chiens que l'on abat ; ils avaient quand même droit à une mention dans les colonnes des journaux du régime : « Un terroriste a été abattu durant la nuit... »

Le PCO de Châteauneuf

Les instructions données aux hommes du PCO de Châteauneuf par le colonel Smaïn étaient sans ambiguïtés aucune et consistaient à s'affranchir de toutes les règles juridiques en vigueur, tant au niveau de la législation algérienne qu'au regard du droit international, ainsi qu'en a témoigné, comme on l'a déjà évoqué, l'ex-colonel Mohammed Samraoui : « En mai 1992, lors d'une réunion à Châteauneuf en présence de nombreux officiers de la DCE et des responsables de l'ONRB, il [Smaïl Lamari] nous affirma : “Je suis prêt et décidé à éliminer trois millions d'Algériens s'il le faut pour maintenir l'ordre que les islamistes menacent”⁰. »

Châteauneuf est sans doute le lieu le plus tristement célèbre de la torture en Algérie — où l'« on broie la personne humaine », selon l'expression d'un rescapé de ce centre. De nombreux citoyens, venus de toutes les contrées du pays, y ont défilé, des centaines de suppliciés y sont morts sur le banc de ciment où ils avaient subi la question.

Les personnes arrêtées sont détenues au sous-sol : de part et d'autre d'un long couloir de 1,20 m de large, se situent des cellules numérotées. Initialement, selon la description donnée par un témoin en 1994 (M. Chaachoua), le sous-sol comportait deux cellules de 4 m sur 2 m (accueillant chacune de quatorze à trente-cinq personnes, qui ne peuvent ni bouger ni dormir, vu l'exiguïté des lieux), deux cellules de 1,40 m sur 1,40 m (accueillant quatre à sept prisonniers ; l'une d'elles est utilisée pour la torture), une grande cellule de 6 m sur 5 m (accueillant quarante à cinquante personnes) et des cellules secrètes.

Dans un témoignage reçu en juillet 2003 d'un homme torturé en mars de la même année, il est fait état d'aménagements récents : ce témoin décrit sa cellule (n° 3), située en face des toilettes, longue de 2,50 m et large d'1 m avec un sol en gerflex et des murs en faïence sur une hauteur d'1,50 m. Il y aurait, selon ce même témoin, neuf cellules de chaque côté du couloir.

⁰ Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 162.

De nombreux témoins (Aït-Bellouk, Belkheir...) rapportent l'existence d'une salle principale de torture où se trouve un banc de ciment, sur lequel est allongé le supplicié, et le matériel nécessaire, dont la gégène. À côté de cette salle se trouvent des salles annexes plus petites, où se pratique également la torture. Lors des années les plus noires de la répression, du fait de l'exiguïté des lieux, les très nombreux détenus étaient aussi menottés et enfermés dans les toilettes ou attachés à des tuyaux de radiateurs dans les couloirs.

Une victime de la torture à Châteauneuf (Aït-Chaouche Mokhtar, de Zeghara) affirme y avoir assisté, en janvier 1995, à la mort sous la torture d'un garçon de quatorze ans, dont le cartable avait été jeté dans la salle de torture.

Toutes les méthodes de torture, des plus primaires aux plus sophistiquées, sont utilisées. La bastonnade, le tabassage, l'épreuve du chiffon et l'électricité sont les moyens les plus banals. S'y ajoute l'utilisation de matraques et stylos électriques, du chalumeau et même de l'étau sur la tête. Un jeune homme aujourd'hui exilé en Allemagne, Mounir, raconte :

J'ai été témoin de la mort d'un prisonnier à qui on avait serré la tête dans un étau jusqu'à éclatement du crâne.

Il était habituel, au cours des séances de torture, que les tortionnaires utilisent des cassettes de raï ou d'aboiements de chiens pour tenter d'étouffer les cris des suppliciés. Rachid Mesli, avocat et militant des droits de l'homme, explique en avoir été témoin lors de sa détention en ces lieux en août 1996 :

Subitement, des aboiements de chiots. Mais cela dure trop longtemps et les aboiements sont forts. On dirait un enregistrement. Je regarde par l'ouverture de la porte. Un guichet de 15x10 cm environ. Il y a un couloir d'un mètre de large environ et des cellules des deux côtés. Je ne peux voir distinctement que la cellule en face, légèrement décalée. Des autres, je ne peux voir que la porte. Une tête barbu apparaît, puis une autre plus jeune, blonde. Je questionne : « Où sommes-nous ?

— À Châteauneuf ! » Bien sûr ! Je le savais... « Qui êtes-vous ? » Pas de réponse. « Pourquoi ces aboiements ? » Là, le barbu se pince les oreilles et la langue avec les doigts : « L'électricité ! C'est pour qu'on entende pas quand ils crient trop fort ! »

Les tortionnaires de ce centre menacent souvent la victime de ramener son épouse, sa mère ou sa fille. C'est le cas de Belhamri d'El Harrach, arrêté le 18 juin 1994 :

J'ai été insulté ainsi que les membres de ma famille par les policiers. C'étaient des obscénités indignes. On m'a menacé à plusieurs reprises de ramener mon épouse et ma fille pour les violer devant moi.

Cette menace a été mise à exécution pour de nombreuses victimes. En octobre 1993, Ahmed Chabha, de Baraki (Alger), a ainsi été sauvagement torturé devant son épouse et sa mère, qu'on avait ramenées du domicile pour les forcer à assister aux séances de tortures. C'est le cas aussi de la famille M., de Bachdjarah (Alger), dont le père avait été enlevé par le DRS le 29 juin 1998, près du marché. Le lendemain, l'épouse et les deux filles S. et N. sont arrêtées et emmenées à Châteauneuf. Elles y seront torturées et subiront des violences sexuelles. Au cours de leur séjour, elles entendront de leurs cellules les cris de leur mari et père sous la torture. L'une d'elle, N., rencontrera son père traîné par ses tortionnaires dans le couloir, la barbe arrachée et le visage brûlé au chalumeau. Il mourra sous la torture.

Même les enfants n'ont pas été épargnés par ces images cauchemardesques. Le témoignage de Mme B. Fatma-Zohra, d'Alger, en apporte une preuve. Son mari avait été arrêté le 5 septembre 1995. Deux jours plus tard, cette dame prend ses trois enfants de quatre, neuf et douze ans et se rend au centre de Châteauneuf à la recherche de son mari. Elle y est séquestrée avec ses trois enfants durant vingt jours. L'épouse assistera à la torture de son mari et sera menacée de violences sexuelles. Ses enfants seront soumis durant toute la durée de la séquestration aux cris des suppliciés, dont leur père. Ils en sortiront perturbés psychologiquement.

Kamel B., ancien officier de police qui a travaillé à Châteauneuf jusqu'en 1997, dans un témoignage circonstancié recueilli par Algeria-Watch en 1998⁰, a confirmé le caractère secret et illégal des opérations de répression conduites par les hommes du PCO, notamment lors de ratissages des forces combinées, police et armée :

Le but de ce genre d'opération est l'arrestation de terroristes recherchés par la justice et les perquisitions pour trouver des armes ou des tracts. Les personnes arrêtées et recherchées sont transférées au service concerné, celui qui nous a envoyé un avis de recherche et nous ne savons pas ce qui advient de ces

⁰ « À propos de terrorisme... », <www.algeria-watch.org/farticle/aw/awterkamel.htm>.

personnes. Seront-elles torturées, tuées, emprisonnées ? Passent-elles par la justice ? Il est certain que dans chaque région militaire existent des centres de détention secrets qui ne sont connus que des agents de la SM dépendants du secteur militaire. Moi, je ne les connais pas, d'après les dossiers que j'ai vus, je sais qu'il y a un centre à Reggane. [...]

Cinq mois [début 1992] sont passés durant lesquels les abus de la part de la police et de la SM se sont accumulés : des arrestations collectives et arbitraires, la torture systématique... Il y avait des militaires habillés en tenue de police qui effectuaient ces arrestations. Il y avait aussi beaucoup de femmes arrêtées qui étaient transportées dans des centres secrets pour femmes. Mais comme ces affaires concernaient le terrorisme, nous n'étions pas mis au secret concernant le sort réservé à ces personnes. [...]

Je pense que les GIA ont été créés par les services secrets. Pourquoi ? Ils savent tout sur notre travail, les pauses que nous faisons, nos codes et nos missions. Jamais un élément de ces groupes qui soit au-dessus de l'émir n'a été arrêté. Lors des accrochages que nous avons avec ces groupes, nous avons pu arrêter certains de leurs membres. On nous prévient que des spécialistes vont se charger de l'enquête et nous ne pouvons plus poursuivre l'affaire. En réalité, l'ordre vient de la SM et nous ne savons pas où ils emmènent les personnes que nous avons arrêtées. [...]

Lorsque les membres de la SM venaient chercher les suspects, ils ne présentaient pas de papiers de transfert et lorsque nous les exigions, ils nous montraient des cartes du DRS sur lesquels les noms mentionnés étaient faux. Comment ai-je découvert cela ? J'ai noté certains noms et je me suis rendu au fichier pour vérifier qui ils étaient. Ils étaient inconnus en tant qu'officiers du DRS. Lorsque j'en informai le chef de la Sûreté, il me répondit qu'il ne pouvait rien contre les militaires, qu'ils avaient le pouvoir et qu'il ne pouvait qu'exécuter des ordres. [...]

Lorsqu'on visite les cellules des commissariats ou brigades de gendarmerie à Bab-Ezzouar, Leveilly, Bourouba, Badjarah, Châteauneuf, Bab-el-Oued, Antar ou Béni-Messous, on ne peut être que choqué par la systématisation de la torture et l'état dans lequel se trouvent les prisonniers. Ils n'ont plus rien d'humain. Il y a des membres des forces de sécurité qui n'acceptent pas cet état des choses et d'autres qui torturent même si on ne leur en donne pas l'ordre.

En janvier 1998, « Robert », un policier qui s'était réfugié en Grande-Bretagne un mois plus tôt, a raconté des scènes de tortures auxquelles il avait assisté au PCO :

Robert témoigne de tortures l'année dernière dans l'infâme centre de police de Châteauneuf : « Nous avons amené le prisonnier dans les baraques, en bas par une trappe dans le sous-sol. Il y avait là environ quinze prisonniers dans la salle de torture. Ils avaient tous les yeux bandés. Un homme était en train de pratiquer la torture avec un chalumeau et une paire de pinces. Je l'ai vu de mes propres yeux. Celui que nous avons amené était ligoté à une échelle. Quand il ne voulait pas donner de noms, la police jetait l'échelle et il tombait sur son visage. Puis ils utilisèrent une bouteille cassée. Il y avait aussi une machine pour étirer les torturés. » Il a décrit environ quatre-vingt-dix façons de torturer, dont l'électricité avec l'eau pour augmenter la douleur⁰.

La caserne de Châteauneuf est certainement un des centres par lequel sont passées le plus de victimes. Beaucoup d'entre elles ont été séquestrées dans des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie avant d'atterrir à Châteauneuf, où les tortionnaires leur arrachent des faux aveux sous la torture.

Hocine Abderrahim, trente-neuf ans, universitaire, a été arrêté en septembre 1992 à Dellys. Gardé à vue pendant trente jours, notamment à Châteauneuf, il y a été torturé de plusieurs manières (technique du chiffon, électricité, perceuse électrique, bastonnades), ce qui lui a notamment provoqué un traumatisme crânien, obligeant à l'évacuer en urgence à deux reprises sur l'hôpital militaire. Dans son témoignage, il rapporte avoir été personnellement interrogé par les commissaires Kraa, Tolba et Issouli, devant lesquels il fut frappé par un certain officier Talhi. Il finit par faire les aveux qu'on attendait de lui. Ceux-ci, filmés, furent montrés à la télévision algérienne : il y revendiquait l'attentat de l'aéroport d'Alger, commis le 26 août 1992. Il a été condamné à mort et exécuté, le 31 août 1993.

Quarti Mohamed, dix-neuf ans, demeurant aux Eucalyptus (Alger), a été arrêté le 11 avril 1993 par des gendarmes à son domicile. Détenu à la brigade de gendarmerie de Bab-Ezzouar, il a été ensuite transféré au centre du DRS du Hamiz, puis au centre de Châteauneuf. Sa « garde à vue » a duré huit mois. Il a été torturé de nombreuses manières : chiffon, électricité, brûlures de l'anus et du dos au fer à souder, enfermement dans un frigo (chambre froide), suspension au plafond durant douze jours, flagellations. Il en a gardé une paralysie définitive de la main droite et des troubles sphinctériens. Il fut présenté à la télévision, « reconnaissant » avoir assassiné la malheureuse Karima Belhadj aux Eucalyptus. Après huit mois de séquestrations et de tortures, il fut jeté dans la forêt et a dû regagner son domicile situé à plus de 20 km à pied.

⁰ John SWEENEY, « Atrocités en Algérie : "Nous étions les meurtriers qui ont tué pour l'État" », *The Observer*, 11 janvier 1998.

Benmerakchi Mohamed, trente-cinq ans, chauffeur de taxi, demeurant au Climat de France (Bab el-Oued), a été arrêté à son domicile le 6 avril 1995 à 2 heures du matin par des ninjas (motif de son arrestation : il était paru accidentellement dans un documentaire de la BBC, rediffusé par Canal + le 17 décembre 1995, évoquant les violations des droits de l'homme par les forces de « sécurité »). Il a été détenu six mois à Châteauneuf, dont quarante jours de tortures (chiffon, électricité, bastonnades, suspension au plafond par des menottes), qui lui ont causé des troubles psychiques et une paralysie transitoire des deux mains du fait des suspensions au plafond.

Medjnoun Malik, demeurant à Tizi-Ouzou, a été arrêté le 28 septembre 1999 près de son domicile, par des hommes armés de la SM. Transféré à Châteauneuf, il y a été détenu sept mois, subissant de nombreuses tortures (bastonnades, chiffon, flagellation) qui ont conduit à son hospitalisation, pendant vingt-huit jours, à l'hôpital militaire de Blida. Le 2 mai 2000, il a été incarcéré à la prison de Tizi-Ouzou.

Le CPO, ou « Centre Antar »

Le centre Antar, siège du CPO (Centre principal des opérations), est situé à Ben-Aknoun, en banlieue d'Alger, sous la rive droite de l'autoroute de Birmourad Raïs, près du parc zoologique. Il est rattaché à la DCE et a été dirigé dans un premier temps, de 1990 à mai 1992, par le commandant Amar Guettouchi, qui joua un rôle essentiel dans la mise en place des premiers groupes armés islamistes contrôlés par le DRS⁰. Après sa mort en opération, un intérim de trois mois a été assuré par le général Smaïl Lamari lui-même ; et à partir d'août 1992, le CPO a été dirigé par le colonel Farid Ghobrini, puis, à partir de 1995, par le colonel Kamel Hamoud. Le service de police judiciaire du DRS s'y trouve aussi.

Ce centre s'est spécialisé dans la torture des membres des services de sécurité et de l'armée soupçonnés de sympathies avec le FIS. Mais de nombreux civils y sont passés aussi (Ali Benhadj, numéro deux du FIS, y a ainsi passé sa première nuit après son arrestation en juin 1991). Rares sont ceux qui en sont revenus, ce qui explique la rareté des témoignages.

En novembre 1997, un ancien officier du DRS, témoignant sous le pseudonyme de « Joseph », ayant déserté et s'étant réfugié en Grande-Bretagne en 1995, a donné une longue interview à deux journalistes britanniques⁰, dans laquelle il expliquait notamment :

« J'ai vu à Antar, un centre de torture situé près du parc zoologique d'Alger, un œil humain sur une table et dans lequel était enfoncée une fourchette. J'ai vu des interrogatoires où les tortionnaires menaçaient leurs victimes : "Parle ou on viole ta fille." Cette dernière était à peine âgée de quatorze ans. J'ai rarement passé des nuits de sommeil calmes. J'ai eu des cauchemars terribles. » Il a décrit également des séances de torture à l'électricité auxquelles il avait assisté : « On attachait une personne sur un lit sans matelas, en contact direct avec les ressorts et on y faisait passer l'électricité. Elle provoquait un mouvement de sifflement — c'était tout le corps qui sautait sous le courant électrique. Smaïn avait l'habitude d'aller au centre de torture du Zoo. Et mes collègues disaient : "Le chef est là. Il travaille." Ce qui veut dire qu'il supervisait lui-même les séances de torture. »

L'ex-colonel Samraoui, pour sa part, a raconté ce qu'il a vu en juillet 1994 à Antar, où il rendait une visite de courtoisie à ses anciens collègues (depuis août 1992, il était en poste en Allemagne) :

J'appris alors, à ma grande surprise, que parmi les « faits d'armes » de mon ancienne unité figuraient désormais les assassinats, les disparitions, les exécutions extrajudiciaires de présumés terroristes. [...] [J'ai constaté] que les jeunes officiers que j'avais eus sous mes ordres — et qui, deux ans auparavant, étaient des adolescents timides — étaient devenus des « monstres », qui pavoisaient à l'idée d'aller à Sidi-Moussa « épingleur » un islamiste armé : ils étaient impatients d'aller l'arrêter et lui « faire la peau » s'il essayait de résister ! J'avoue que je n'en revenais pas. Étaient-ils drogués ? Étaient-ils conditionnés au point de n'avoir plus aucune considération pour la vie humaine ? Tout ce que je peux dire, c'est que ce n'était pas un comportement normal⁰.

Mohammed Samraoui rapporte également que, à partir de 1989, les militants islamistes qui s'étaient rendus en Afghanistan pour y combattre étaient arrêtés à leur retour en Algérie et emmenés au Centre Antar :

Ils étaient gardés à vue 24 heures dans les locaux de la police (au commissariat de Cavaignac ou au commissariat central du boulevard Amirouche à Alger) avant d'être acheminés vers le CPO au Centre Antar, pour un « examen de situation » approfondi. Après plusieurs jours de garde à vue au cours de laquelle

⁰ Voir Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 172 sq.

⁰ John SWEENEY et Leonard DOYLE, « Algerian regime responsible for massacres : Algeria regime "was behind Paris bomb" », *Manchester Guardian Weekly*, 16 novembre 1997.

⁰ Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 196.

ils subissaient souvent des tortures lors des séances d'interrogatoires, ils étaient, selon les cas, recrutés, mis sous surveillance ou carrément arrêtés⁰.

Le CTRI de Blida, ou « Haouch-Chnou »

Le CTRI (Centre territorial de recherche et d'investigation) de la 1^{re} région militaire, est situé à Zabana, au centre de Blida. Il porte deux appellations : Centre administratif Djeridel Mohamed et Centre Bouknit. Il est néanmoins appelé communément « Haouch-Chnou », qui est en fait le siège du commandement de la gendarmerie nationale à Blida, situé sur la route menant à la commune de Chiffa, à la sortie ouest de Blida. Le CTRI, dans lequel sont affectées plus de 550 personnes, est commandé depuis l'été 1990 par le commandant (puis colonel) Mehenna Djebbar (toujours en poste en 2003), sous les ordres directs de « Smaïn » Lamari. C'est sans conteste l'un des principaux centres de torture et d'exécutions extrajudiciaires du DRS. Dans ce centre se trouvent aussi une compagnie du GIS (Groupe d'intervention spéciale) et un service de la police judiciaire, qui prête main forte au CTRI. Il est de surcroît une plaque tournante dans le recrutement et l'armement des milices de la région. (Croquis du centre p. 40)

Sous la direction de Mehenna Djebbar et de son adjoint le capitaine Abdelhafidh Allouache, dit « Hafidh », le CTRI de Blida s'est distingué non seulement par la pratique systématique de la torture, mais aussi par des assassinats d'opposants véritables ou présumés, la mise en place d'escadrons de la mort et la création de milices. Des dizaines de milliers de personnes y sont passées, et plusieurs milliers d'entre elles ont été liquidées, surtout dans les années 1994-1998.

Dans les premières années de répression, ce centre a coopéré de manière très étroite avec le PCO de Châteauneuf, puisque la majorité des détenus qui passaient par le service chargé de la lutte antiterroriste étaient ensuite transférés à Blida.

Khider Mohamed a été arrêté à son domicile le 2 mars 1994 à 1 heure du matin par la police de Dellys où il passa la nuit ; puis il a été transféré au CTRI de Blida, où il fut séquestré pendant trente-sept jours et a subi de terribles tortures : complètement nu, il a été attaché les mains derrière le dos sur une table et il a subi le supplice du chiffon imbibé d'eau sale (contrainte d'ingurgiter ce liquide infect, alternant avec des pressions sur le ventre pour provoquer le vomissement), pendant des séances répétées jusqu'à perdre connaissance. Il subit aussi la gégène avec des électrodes placées sur les parties intimes et le lobe des oreilles, puis la pendaison par les parties intimes au moyen d'une corde fine, entraînant des urines de sang. Quatre détenus ont été tués sommairement en sa présence à cet endroit. Il s'agit de Lamri Rabah, Bentouati Malik, Benchiha Rabah (marié, huit enfants) et Rachdi Ali.

Les témoignages recueillis par Me Mahmoud Khélili, et publiés par Algeria-Watch, montrent que ce centre s'est notamment spécialisé dans la technique de la suspension par le sexe ; et que « la victime est souvent accueillie par un officier connu par sa phrase célèbre : "Ici on ne connaît ni Dieu ni Amnesty International, ou tu parles ou tu meures !" ».

En octobre 1997, un ancien membre des forces spéciales de l'ANP, âgé de vingt-trois ans, témoignant sous le pseudonyme de « Reda », a raconté à une journaliste irlandaise⁰ comment lui et ses camarades partaient en opération après s'être drogués :

Il y avait un médecin en uniforme appelé Dr Sadek qui nous en donnait [un étrange liquide blanchâtre]. Nous nous l'injections les uns les autres. Cela vous fait sentir comme dans un rêve : quand nous tuions des hommes, c'était comme si nous tuions des chats ;

et comment, après avoir brutalement arrêté seize hommes à Sidi-Moussa, en mai 1997, ils les ont conduits à Blida :

Il y avait une pièce spéciale où on torturait, appelée *al-Katela* (la pièce de la mort). C'était comme une morgue. Nous disions : « Tu as abrité et nourri des terroristes, parle-nous d'eux ! » Nous faisons des trous dans leurs mains et dans leur corps avec une perceuse électrique, nous brûlions leur barbe. Je ne l'ai pas fait personnellement, mais nous étions un groupe ; mon rôle était de monter la garde.

En 2001, l'ex-adjutant Abdelkader Tigha, qui a travaillé au CTRI de Blida de 1993 à 1997 (il a déserté en 1999), a expliqué à Nord-Sud Export⁰ comment, à partir de 1993, la police est passée sous le contrôle du DRS, chaque CTRI donnant des ordres aux unités de police de sa région :

⁰ *Ibid.*, p. 90.

⁰ Me Mahmoud KHÉLILI, *La Torture en Algérie (1991-2001)*, op. cit.

⁰ Lara MARLOWE, « Ex-army man saw villagers being murdering », *The Irish Times*, 30 octobre 1997.

⁰ « Algérie : les révélations d'un déserteur de la SM », *Nord-Sud Export*, loc. cit.

Ils ont fermé des commissariats, car ils avaient peur des bombes, Mais nous, nous étions des hommes de l'ombre, nous ne sommes pas un service officiel. On évolue sur le terrain avec des voitures et des véhicules banalisés. Rien n'a changé depuis 1993 jusqu'en 1997, c'était le même travail, c'étaient les mêmes objectifs et c'étaient les mêmes exécutions. La méthode a toujours été la même : on identifie, on arrête les gens et on les exécute. Encore maintenant, si on arrête quelqu'un, il est assassiné, mais sous scénario.

Nord-Sud poursuit : « Tigha décrit ensuite, dans les pages de son cahier, comment ces personnes sont ensuite transférées dans les geôles du service et comment se déroulent les séances de torture : "La nuit suivante, les détenus sont exécutés à l'intérieur des geôles par strangulation avec des sacs de plastique." Tigha indique que, dans une phase précédente, les détenus étaient exécutés par halles (HK silencieux) devant leur domicile, mais que craignant d'être vus, le GIS et la police judiciaire ont préféré, par la suite, jeter, de nuit, les cadavres devant chez eux⁰. »

Djouaidia Mabrouk, né le 18 novembre 1968, demeurant à Ouallel (Souk-Ahras), a été arrêté le 8 mars 1997 par la brigade de gendarmerie de Ouallel. Pendant huit jours, il a subi la torture : chiffon trempé dans l'eau sale, gégène, coups de bâton qui lui ont fracassé la mâchoire. Il a fini par signer un PV sous la contrainte, sans en connaître le contenu. Il a ensuite été transféré au CTRI de Blida, où il a été séquestré pendant soixante jours, sans avoir été torturé. En revanche, les cinq amis arrêtés avec lui n'ont plus donné signe de vie après avoir été séquestrés au même endroit. Il s'agit de Ahmed Azzouzi, Abdelkader Azzouzi, Toufik Mahmoudi, Youcef Mahmoudi et Djilali Adelali.

En 2002, Abdelkader Tigha a expliqué également, avec beaucoup de précisions, comment les responsables du CTRI de Blida ont manipulé les groupes armés islamistes, en particulier le GIA de Djamel Zitouni. Et aussi comment, fin 1993, ils ont créé l'Organisation des jeunes Algériens libres (OJAL), un escadron de la mort composé de membres du DRS et responsables de centaines d'assassinats⁰. Ce que confirmera dans son livre l'ex-colonel Mohammed Samraoui :

C'est en 1995 que j'apprendrai la vérité sur l'origine de l'OJAL, par un officier ayant fait partie des forces spéciales du CCC/ALAS, le colonel Mohamed Benabdallah, qui avait été sous mes ordres en juin 1991 [...]. Cet officier avait activement participé à la « chasse aux intégristes » à la tête d'une unité dépendant conjointement du CC/ALAS (donc recevant ses ordres directement du général Mohamed Lamari) et du DRS, travaillant en étroite collaboration avec le CTRI de Blida. [...] Le colonel Benabdallah se vantera devant moi d'avoir été l'un des responsables de l'OJAL, escadron de la mort du DRS créé à l'initiative du général Toufik. [...] Le colonel Benabdallah m'a aussi révélé que le commandement militaire a mis fin aux représailles signées sous le nom de cette organisation, car certains officiers étaient réticents à la poursuite de cette sale besogne et surtout parce que ce « travail » serait bientôt confié aux « patriotes » et aux membres des groupes de légitime défense, que le commandement militaire allait armer et encadrer⁰.

Le CTRI de Constantine, ou « Centre Bellevue »

Le CTRI de Constantine, situé dans le quartier Bellevue, a été commandé jusqu'en mai 1992 par le colonel Farid Ghobrini (qui a pris alors la tête du CPO de Ben-Aknoun, le Centre Antar). Il a été remplacé à cette date par le colonel Kamel Hamoud. En 1995, ce dernier quittera le Centre Bellevue pour prendre, à son tour, la direction du CPO en remplacement de Ghobrini. Colonel Hamoud a été remplacé par le colonel Karim.

Les familles de disparus disposent dans certains cas de procès-verbaux de notification émanant des services de la police judiciaire de Constantine informant que la personne arrêtée a été transférée vers le CTRI.

Saker Salah, né le 10 janvier 1957, marié et père de six enfants, professeur de lycée à Constantine, militant du FIS, avait été élu au premier tour des élections législatives de décembre 1991. Arrêté le 29 mai 1994 à 18 h 15 à son domicile par des membres de la police judiciaire, il a été atrocement torturé, transféré à l'hôpital militaire, puis civil. À sa sortie, il a été remis au CTRI de Constantine le 3 juillet 1994 (PV n° 848 du 10 juillet 1994 de la police) et depuis, il a disparu. Le procureur général qui a reçu la plainte de la famille, en juillet 1994, a déclaré à cette dernière que son parent était détenu au CTRI et qu'il avait été hospitalisé suite aux tortures.

Seridi Mostepha, trente-huit ans, marié et père de trois enfants, professeur de collège, demeurant à Guelma, a été arrêté en 1993 au domicile de sa sœur par des membres de l'antenne locale du DRS. Il a été emmené dans leur centre à Guelma avant d'être transféré au CTRI de Constantine. Laisse sans nourriture, il a été torturé à plusieurs reprises durant la nuit (coups de toutes sortes, pinces aux ongles, fil au sexe,

⁰ *Ibid.*

⁰ « Algérie. Dossier politique », *Nord-Sud Export*, loc. cit.

⁰ Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 203-205.

éponge d'eau dans la bouche, électricité aux phalanges...), selon les informations rapportées à la famille. Un témoin aurait affirmé à ses parents qu'il serait décédé sous la torture, mais le corps n'a jamais été remis à sa famille.

Le CTRI d'Oran, ou « Centre Magenta »

Le CTRI d'Oran, antenne principale du DRS dans cette région, connu sous le nom du centre de Magenta, a été dirigé de 1988 à 1993 par le colonel « Abdelwahab », secondé par le commandant Boudia Mered. Ces deux officiers sont responsables des principaux enlèvements qui ont eu lieu dans la région d'Oran, où ils étaient notamment chargés des opérations d'enlèvements, de tortures et de liquidation d'opposants. Plusieurs personnes qui ont eu à connaître ce sinistre lieu ont disparu à ce jour. Après « Abdelwahab » le centre est dirigé par le commandant Hamidou qui a partir de 1997 ou 1998 sera remplacé par Hamou Belouisa.

Ce centre est situé au cœur d'Oran et comporte vingt-cinq cellules d'un mètre carré plus trois cellules d'isolement. Les détenus sont torturés par six à huit agents, souvent sous l'emprise des boissons alcoolisées et de la drogue pour mener « à bien » leurs interrogatoires poussés. Une spécialité est d'introduire le supplicié dans le « cercle de la mort », entouré par les tortionnaires qui le battent avec du fil électrique et des bâtons. Cette opération peut durer toute une journée avec des moments de répit pour permettre à la victime de reprendre connaissance et de réfléchir. Autres méthodes utilisées : technique du chiffon, gégène, strangulation, sodomisation à la bouteille, viols et coups de massue sur les coudes et genoux. Une fois les séances de torture physique terminées, les tortionnaires ramènent les victimes dans leurs cellules qui se trouvent à proximité de la salle de torture. Des jours — voire des mois — durant, les victimes sont séquestrées dans leurs cellules exposées nuit et jour à la lumière, contraintes d'entendre les cris et gémissements des autres torturés. Les détenus sont séquestrés parfois jusqu'à neuf mois sous le même régime, avant, très souvent, d'être exécutés à l'intérieur ou à l'extérieur du centre.

Le colonel Hamou était également responsable du centre des Amandiers, qui se trouve dans les locaux de la 2^e région militaire, et travaillait en étroite collaboration avec les forces de sécurité responsables des autres centres de détention et de torture de la région : le centre de Tlilet (situé sur la base militaire), le centre de Dar Al-Beida (caserne des CNS), la prison militaire de Mers El-Kébir et le commissariat central d'Oran, qui sert essentiellement de lieu de tri et d'interrogatoires poussés avant de livrer les personnes arrêtées au centre de Magenta.

Mimouna Traïba, mère de cinq enfants, demeurant à Oran, a été arrêtée le 19 mars 1996 à 16 h 15 à son domicile, en même temps que son mari Kaddour et son frère Mohamed, par une dizaine d'agents du DRS. Elle a été séquestrée pendant vingt et un jours à la caserne Magenta d'Oran et torturée pendant treize jours (déshabillée devant son frère et son mari, électricité sur les oreilles, la langue et les seins, sodomisation par goulot de bouteille, menace de viol). Son mari *Kaddour Belbachir* a passé aussi vingt et un jours dans le même centre, il porte des séquelles dues à la sodomisation par bouteille. Le frère *Mohamed Traïba*, né le 26 mars 1955, séquestré au même endroit, a été torturé à l'électricité, et subi des coups de massue sur les coudes et les genoux devant sa sœur et son beau-frère. Il est porté disparu à ce jour.

Hocine Rachedi, vingt-huit ans, demeurant à Relizane, a été kidnappé le 2 octobre 2002 par trois éléments du DRS devant la porte de son domicile. Il a été torturé à l'électricité au centre du DRS de Relizane durant toute la journée du 2 octobre (ayant entraîné des brûlures du lobe de l'oreille), avant d'être transféré le lendemain soir à la caserne Magenta d'Oran.

La villa COOPAWI de Lakhdaria

Située sur la route nationale n° 5 de Lakhdaria (anciennement Palestro, à environ soixante-dix kilomètres à l'est d'Alger), cette ancienne villa coloniale était occupée pendant la guerre de libération par les militaires français, qui y pratiquaient la torture. Elle sera, après l'indépendance et à l'ère de la « révolution agraire », le siège administratif de la « coopérative agricole de wilaya », d'où son appellation COOP.A.WI. Début 1993, elle a été occupée par l'armée, retrouvant sa fonction coloniale de centre d'interrogatoire et de tortures, contrôlé à la fois par le CLAS et le DRS. La villa, comprenant un rez-de-chaussée et un étage, a alors accueilli un détachement du 25^e régiment de reconnaissance (25^e RR) et d'agents du DRS.

Le rez-de-chaussée comporte cinq cellules de moins de 2 m² chacune, pièces sombres et humides, sans toilettes, dans lesquelles pouvaient être entassées près de huit personnes. L'accès aux cellules est caché.

En octobre 1994, le Dr Salah-Eddine Sidhoum a reçu un témoignage d'un détenu de la prison d'El-Harrach, Belhadi Ali, demeurant au village Thameur, qui citait pour la première fois cette villa de Lakhdaria et les différentes techniques de torture qu'il y avait subies. Il y a été témoin de la mort de dix citoyens après d'horribles tortures, dont Tali Yahia, Kerbouche Arezki et Amrani Ahmed.

En février 2001, le sous-lieutenant Habib Souaïdia, officier du 25^e RR, a raconté dans son livre *La Sale Guerre* les horreurs que subissaient les malheureuses victimes dans cette villa. Il cite notamment le cas de l'ex-maire FIS de Lakhdaria, Mohamed Yabouche, kidnappé par les agents du DRS près de la gare de la ville :

Le soir, dans ma chambre, située à l'étage au-dessus des cellules, j'entendais les cris de l'homme qui suppliait ses tortionnaires. Abdelhak et ses collègues étaient à l'œuvre. Le supplice a duré toute la nuit avant de reprendre la nuit suivante pour se terminer au petit matin. Et ainsi de suite pendant quinze jours. Il ne m'était plus possible de trouver le sommeil⁰.

Plus loin, H. Souaïdia décrit une séance de torture que pratiquaient ses collègues :

En rentrant dans l'appentis donnant accès aux cellules pour prévenir un officier du CMI qui était appelé au téléphone, je l'ai vu avec deux de ses collègues en train de torturer un malheureux : c'était un cadre de l'ENAD (une entreprise de la zone industrielle de Lakhdaria), qui était soupçonné d'être le chauffeur de l'émir Omar Chikhi. Il était attaché, entièrement nu, sur un banc. Ils lui avaient noué aux pieds des fils électriques reliés à une petite dynamo à manivelle (du matériel russe normalement utilisé pour les téléphones de campagne), qu'ils faisaient fonctionner pour lui envoyer des décharges. Je les ai vus aussi utiliser d'autres procédés : il était battu violemment avec de longs gourdins, où encore, ils l'obligeaient à absorber des quantités invraisemblables d'eau mélangée de Javel ou d'autres produits détergents. Cet homme est mort sous la torture au bout de quatre jours⁰.

Les commissariats de police

Dans la plupart des commissariats, la torture est pratiquée. La police dépend en principe de la DGSN (Direction générale de la sûreté nationale), qui a été dirigée par M'hamed Tolba de mai 1991 à juin 1994, puis par M. Ouadah, remplacé le 20 mars 1995 par Ali Tounsi, toujours en poste à ce jour.

Ces responsables n'ont jamais engagé la moindre poursuite contre les policiers tortionnaires, qu'ils ont donc couverts en toute connaissance de cause. Dans la pratique, on l'a vu, la police participe à la lutte « antisubversive » sous le contrôle du DRS. C'est le cas en particulier dans trois commissariats importants où la torture est systématique : celui de Bourouba (dans la banlieue d'Alger) et, à Alger même, le commissariat central et le commissariat de Cavaignac.

Le commissariat de Bourouba

Situé dans le quartier populaire de Bachdjarah à Alger, ce centre restera gravé durant longtemps dans la conscience collective de la jeunesse de la région comme symbole de la terreur et de la déchéance humaine. Siège de la 5^e Brigade mobile de police judiciaire (BMPJ), ce commissariat a longtemps été dirigé par le chef de brigade Ouled Ami Boualem, qui a été tué. De nombreuses personnes y sont décédées sous la torture.

Ce commissariat comportait initialement deux cellules — quinze à vingt détenus s'entassaient dans chacune d'elles. En 1994, le commissaire a aménagé un bureau isolé en cellule de détention des femmes et un autre bureau comme chambre à coucher, où il violait les femmes détenues et sodomisait les mineurs. Ces faits étaient connus dès 1994, par plusieurs témoignages. En octobre 1994, Le Dr Sidhoum a ainsi reçu un témoignage d'un groupe de détenus de la prison d'El-Harrach, victimes de supplices de ce commissaire. Parmi eux, Hakim Benslimane, arrêté le 12 juillet 1994, séquestré et torturé pendant soixante-dix jours, qui a expliqué :

Yousfi Nadir était le plus jeune parmi nous. Il avait dix-neuf ans. C'est lui qui a subi les tortures les plus atroces. Les tortionnaires ont utilisé avec lui l'électricité sur les parties sensibles de son corps. Le plus grave, c'est qu'il a été sodomisé par le commissaire en personne, le nommé Ouled Ami Boualem, qui paraissait être, vu son excitation et le plaisir qu'il éprouvait, un véritable obsédé sexuel. Ce n'était pas la première fois. Il faisait cela à chaque fois qu'il y avait des jeunes.

⁰ Habib SOUAÏDIA, *La Sale Guerre*, op. cit., p. 108.

⁰ *Ibid.*, p. 109.

Le viol semble une pratique routinière de l'équipe de Bourouba. Le même groupe de détenus rapporte que l'une des femmes détenues « a été violée en notre présence au deuxième étage. L'auteur du viol est un inspecteur de police qui était ivre ce jour-là ».

Nacéra Lazreg, née le 11 avril 1961, mère de six enfants, a été arrêtée à son domicile à El-Harrach le 6 décembre 1994 à minuit par des policiers du commissariat de Bourouba. Ils l'informent de la mort de trois hommes, abattus par eux-mêmes, dont son mari recherché, Mahfoud Koudri ; elle doit les accompagner pour l'identifier. Plus tard, la famille a appris par des témoins que Nacéra avait été torturée sauvagement pendant près de trente jours, entre autres par le commissaire Ouled Ami lui-même. Finalement, elle aurait été exécutée et sa dépouille aurait été jetée à la décharge publique de Oued-Smar, où elle fut retrouvée avec d'autres cadavres. Elle fut emmenée à la morgue de Bologhine et enterrée sous l'inscription « X-algérienne ».

En juillet 2000, Algeria-Watch a publié une lettre ouverte de Abdelkader Rebaï, un officier de police affecté dans ce commissariat en juin 1994 comme adjoint au chef de brigade. Il y a travaillé pendant trente-quatre jours, avant d'être arrêté à cause d'un rapport qu'il avait rédigé sur la situation dans ce commissariat et une affaire de vol de véhicule.

J'avais découvert dans les deux cellules de la brigade entre quinze et vingt détenus dans chacune d'elles, en plus d'un bureau isolé aménagé par le chef de brigade Ouled Ami Boualem en cellule spéciale pour les femmes détenues [...]. Il m'apparut également de l'état des détenus qu'ils étaient en garde à vue depuis une trop longue période, comme il me sera révélé à la suite de leur interrogatoire ; la plupart d'entre eux furent arrêtés plus de quatre mois. [...] Les détenus m'apprirent encore qu'ils n'étaient nourris qu'une ou deux fois par semaine, avec pour menu invariable du pain et de l'eau. [...] En plus de ces réalités, et sur la base des questions que j'avais posées à tous les détenus, il m'est apparu que la plupart d'entre eux ont été victimes d'agressions sexuelles commises par l'officier de police Ouled Ami Boualem, alors même que la quasi totalité des détenus sont mineurs ou encore que leur âge se situe entre dix-huit et vingt ans. La même chose pour les femmes détenues dans le bureau spécialement aménagé en cellule par le chef de brigade mobile qui en gardait personnellement la clef. Le seul tort de ces femmes était qu'elles étaient épouses, sœurs ou filles de terroristes⁰.

Le commissariat central d'Alger

Situé boulevard Amirouche, en plein centre d'Alger, le commissariat central comporte plusieurs cellules de détention et salles de tortures, dans les sous-sols du bâtiment. Depuis 1988, il a été — avec le PCO de Châteauneuf, le siège de la BMPJ d'El-Madania, les commissariats de Cavaignac et de Bourouba — l'un des centres de tortures les plus actifs de la capitale. Le Pr Moulay Mohamed Saïd, séquestré et torturé en juin 1994 dans ce commissariat, raconte y avoir retrouvé sur les murs des inscriptions d'Algériens détenus et torturés par les Français pendant la guerre de libération.

Des milliers d'Algériens connaissent les sous-sols de ce commissariat, ses cellules crasseuses et humides et ses salles de torture aux murs ensanglantés. Des dizaines de citoyens y ont laissé la vie sur les bancs du supplice. Comme dans de nombreux autres commissariats, des officiers du DRS supervisent les interrogatoires et tortures. Outre les classiques épreuves du chiffon et de la gégène, des actes inhumains y sont pratiqués.

Le Dr Noureddine Lamdjadani, séquestré et torturé dans ce commissariat à partir du 17 mai 1994, relate :

Au niveau des geôles du commissariat central, j'ai eu connaissance de cas de tortures qui dépassent l'imagination : un jeune homme a eu le tibia découpé à la baïonnette ; un autre, attaché à une échelle et précipité à terre à plusieurs reprises jusqu'à avoir le crâne fêlé, d'où s'écoulait un liquide visqueux, d'autres encore avaient reçu des coups de ciseaux à la tête.

Bouamama Nourreddine, quarante-deux ans, marié et père de quatre enfants, a été arrêté le 23 septembre 1992 à 2 heures du matin à son domicile par des ninjas. Détenu vingt-deux jours au commissariat central d'Alger, il a été torturé de nombreuses manières (électricité, technique du chiffon, bastonnades, arrachage de dents par tournevis, arrachage de la peau par pinces), provoquant un œdème généralisé. Transféré à la prison d'El-Harrach, il a ensuite été condamné à mort par le tribunal d'exception d'Alger.

Lafri Khaled, chirurgien, demeurant à El-Harrach (Alger), a été arrêté le 7 juin 1994 à son domicile par des policiers. Détenu au commissariat central d'Alger pendant quarante jours, il a subi des tabassages, des flagellations et le supplice du chiffon. Transféré à la prison d'El-Harrach puis de Serkadji, il sera condamné à trois ans de prison (il a été libéré en juillet 1997 après avoir purgé sa peine).

⁰ « Lettre ouverte de M. Rebaï à propos de l'affaire "Taiwan" », 1^{er} juillet 2000, <www.algeria-watch.org/farticle/taiwan-lettre.htm>.

Yousfi Nadir, dix-neuf ans, lycéen, demeurant à Badjarah, a été arrêté le 12 juillet 1994 à son domicile par des policiers. Détenu pendant soixante-dix jours au commissariat de Bourouba puis au commissariat central d'Alger, il a subi diverses tortures (électricité, bastonnades, tentative de sodomisation par le commissaire).

Le commissariat de Cavaignac à Alger

Siège de la police dite judiciaire, le commissariat de Cavaignac est situé rue Hocine-Asselah, à Alger, près de la Poste centrale. Il a été le lieu de nombreux actes criminels commis contre des citoyens arbitrairement arrêtés et séquestrés. Là également, de nombreux cadavres en sortirent pour être enterrés furtivement, de nuit, sous l'étiquette de « X Algérien », selon de nombreux témoignages de policiers ayant fui ces horreurs.

Son sous-sol est constitué de deux salles barreaudées et de quatre cellules. Une sorte de garage fait fonction de salle de torture. Les méthodes classiques de torture y sont pratiquées (chiffon, tabassage, bastonnades, électricité, suspension par les pieds au plafond).

Kazi Abdennacer, vingt-sept ans, tailleur, demeurant à la cité de Diar El-Mahçoul (Alger), a été arrêté le 27 octobre 1992 à 3 heures du matin par des civils armés et cagoulés. Détenu pendant onze jours au commissariat de Cavaignac, il y a subi de nombreuses tortures (bastonnade, arrosage par eau froide, coups avec chaise métallique, simulation d'exécution avec pistolet sur la tempe, technique du chiffon, clous enfoncés dans le corps et reliés à du courant électrique, brûlures par des mégots de cigarettes, crachats, simulacre d'exécution) qui lui ont notamment provoqué un traumatisme crânien. Il a été incarcéré le 5 novembre 1992 à la prison d'El-Harrach.

En octobre 1997, une ancienne policière âgée de trente ans, « Dalilah », réfugiée à Londres, a raconté au journaliste britannique Robert Fisk les horreurs dont elle avait été le témoin à Cavaignac⁰, où elle était affectée :

Ils exécutaient des gens de 11 heures du matin jusqu'à la nuit, des gens qui n'avaient rien fait. Ils disaient simplement : « C'est un terroriste », et l'homme était tué.

Elle a raconté à Robert Fisk comment, en quelques mois, au moins mille hommes ont été torturés, au rythme de quelque douze par jour.

Il y avait des prisonniers qui pleuraient et qui disaient : « Je n'ai rien fait, j'ai le droit de voir un médecin et un avocat. » Quand ils disaient cela, ils recevaient un coup de poing sur la bouche. Souvent ceux qui étaient soumis au supplice de l'eau mouraient : leur estomac était trop distendu par l'eau ; parfois, pendant ce supplice, les tortionnaires leur enfonçaient aussi un goulot dans l'anus. [...] Ce sont les chefs policiers qui donnaient l'ordre de torturer — je pense qu'ils donnaient ces ordres par téléphone, mais ils n'utilisaient pas le mot de « torture », ils l'appelaient *nakdoulou eslah*, « traitement spécial ». Souvent les hommes mouraient sous la torture. [...] J'ai dû signer des certificats pour faire croire qu'il s'agissait de cadavres trouvés dans la forêt. [...] J'ai dit à l'un de mes chefs, Hamid : « Vous ne devez pas faire ces choses-là, car nous sommes tous des musulmans ; il devrait au moins y avoir des preuves contre ces gens-là avant que vous les tuiez. » Il m'a répondu : « Ma fille, tu n'es pas faite pour la police. Si tu soupçonnes quelqu'un, tu dois le tuer. C'est en tuant des gens que tu obtiendras une promotion. » Les séances de torture se déroulaient dans un parking au sous-sol du commissariat. Tous les policiers devaient frapper les prisonniers avec leur Klach. Certains prisonniers devenaient complètement fous après avoir été torturés. Tous ceux qui étaient conduits à Cavaignac étaient torturés — environ 70 % des policiers voyaient tout ça, ils participaient...

Des citoyens torturés seront laissés sans soins. La même inspectrice relate⁰ :

Au sous-sol, sept hommes à moitié nus, dont un vieillard, étaient à terre dans une flaque de sang. Ils ont d'abord eu peur de moi, puis l'un d'entre eux m'a montré son bras : il était horriblement brûlé, il avait presque un trou.

Certains mourront, suite aux supplices subis. Sari-Ahmed Mahfoud, professeur de médecine, arrêté par la police le 2 mai 1993 sur son lieu de travail à l'hôpital de Baïnem (Alger), a été détenu douze jours à Cavaignac, où il a été torturé (coups de poing, chiffon, arrosage du corps par eau froide, simulation d'exécution par arme à feu). Acquitté par le tribunal d'exception d'Alger après six mois de détention préventive à la prison d'El-Harrach, il a témoigné :

⁰ Robert FISK, « Massacres in Algeria : strong evidence for Military Security responsibility », *The Independent*, 30 octobre 1997.

⁰ « Algérie : une femme-flic raconte la "sale guerre" », *Libération*, 22 juin 1995.

Je tiens enfin à signaler que durant ma détention à Cavaignac, un jeune citoyen âgé de vingt-quatre ans, originaire de Staoueli, est mort sous la torture. Il a agonisé durant deux jours et a rendu l'âme le mardi.

Ce commissariat sera ainsi le lieu de nombreuses exécutions sommaires de citoyens, tués après avoir été sauvagement torturés. Là également, de nombreux cadavres en sortiront pour être jetés dans la rue ou enterrés furtivement de nuit sous l'étiquette de « X Algérien » selon de nombreux témoignages de suppliciés. L'ex-inspectrice poursuit⁰ :

Presque chaque nuit, vers 11 heures, un prisonnier, parfois deux, est exécuté puis jeté dehors. Après on dit qu'il est mort dans un accrochage. D'autres sont abattus pendant les transferts.

Les brigades de gendarmerie

La gendarmerie, partie intégrante de l'armée algérienne, est tout aussi impliquée dans la « lutte antiterroriste ». Après le coup d'État de janvier 1992 et le déclenchement de la répression, des unités spéciales de gendarmerie sont intégrées dans toutes les structures nouvellement créées. Elles sont opérationnelles dans différents centres, tel le PCO de Châteauneuf, ou au sein des forces combinées d'unités spéciales de la police, armée et gendarmerie sous le commandement du CLAS. De plus en plus, c'est le DRS qui va contrôler les activités de la gendarmerie, comme le confirme la composition de sa direction : le général Benabbès Ghezaïel, chef de la gendarmerie de 1989 à mars 1995, fait partie du quarteron de généraux qui ont organisé le coup d'État et la terreur qui a suivi. La gendarmerie est ensuite dirigée par le général Brahim Fodhil Chérif (réputé très proche du général-major Mohamed Lamari) jusqu'en juillet 1997, puis par Tayeb Derradji, parfois présenté comme partisan du dialogue avec les islamistes. Finalement, en février 2000 (au moment de l'élection d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence de la République), c'est Ahmed Bousteïla qui prend le commandement de la gendarmerie.

Traditionnellement implantée surtout en périphérie des villes et en campagne, alors que la police est présente dans les villes, la gendarmerie semble avoir agi dans les premiers mois de manière un peu plus autonome, avant d'être, une fois le dispositif de lutte antiterroriste mis en place, totalement assujettie au DRS. Sur le terrain, cela s'est traduit par des opérations sous forme de forces combinées (police, armée et gendarmerie) ou par le contact étroit avec les officiers du DRS venant dans les gendarmeries « interroger » les suspects ou les transférer dans leurs centres. Les ONG de défense des droits humains disposent de nombreux témoignages de victimes d'enlèvements et séquestration dans les locaux des brigades de gendarmerie.

La brigade de gendarmerie de Aïn-Naâdja (Birkhadem)

Nous disposons de plusieurs témoignages de personnes passées par cette gendarmerie. Ce qui semble la distinguer, c'est le fait que les victimes qui y ont été emmenées y sont restées parfois pendant des mois, comme oubliées par le personnel. Vu sa proximité de l'état-major des forces armées et les nombreux officiers du DRS en fonction dans ces lieux, ces derniers pouvaient se rendre facilement dans la gendarmerie. (Croquis p. 41)

Djemaoune Abdeslam, vingt-sept ans, restaurateur, a été arrêté dans la rue le 18 mars 1994 à 13 heures, par des gendarmes et jeté dans une salle sombre où, après qu'on lui a bandé les yeux, il a été torturé à l'électricité au niveau des doigts et du sexe. En même temps, il recevait des coups qu'il ne pouvait éviter. Cette torture a duré pendant une heure et les séances se sont répétées pendant une semaine environ. Puis il a été incarcéré dans une cellule pendant plus de cinq mois, rongé par les poux et la saleté et ne recevant que tous les quelques jours un croûton de pain. Attachés pendant plus de trois mois avec des menottes, ses poignets se sont infectés du fait de la strangulation.

Allache Tahar, instituteur, a été arrêté le 1^{er} avril 1994 suite à un ratissage effectué dans son quartier. Jeté dans une cellule sombre et sale sans aucune aération, il a été régulièrement bastonné et a subi des tortures par brûlures de cigarettes, coups assénés avec des barres de fer, sans connaître les raisons de son arrestation. Il a été incarcéré dans ce lieu plus de quatre mois. Souvent, il a été oublié en raison du nombre d'arrestations qui s'opéraient chaque jour. Il lui était interdit de se rendre aux WC, ce qui l'obligeait à se soulager dans la cellule. Finalement impliqué dans une affaire de terrorisme à laquelle il était entièrement étranger, il a été présenté à la justice et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Abderrahmane Mosbah a été arrêté et incarcéré une première fois en mars 1992 et déporté dans un camp d'internement. Une fois libéré, il a été de nouveau arrêté à son domicile en 1993 et emmené à la bri-

⁰ *Ibid.*

gade de gendarmerie de Aïn-Naâdja. Torturé au chiffon, il a été sodomisé avec un bâton. Enfermé dans une cellule, il n'était pas autorisé à aller aux toilettes et il a été privé de nourriture et d'eau. Ayant passé quarante jours dans ces lieux, il comptait les jours. Pourtant il n'arrive pas à reconstituer la période entière.

Conclusion

On peut commencer à mesurer, à la lecture de ce qui précède (et plus encore quand on aura pris connaissance des témoignages de torturés réunis dans l'annexe n° 3), l'ampleur du traumatisme causé à la société algérienne depuis 1992 par la machine de mort des janviéristes, toujours en activité aujourd'hui, même si elle a ralenti son rythme depuis 1999. Des centaines de milliers de familles ont été touchées de près ou de loin par la répression, nombre d'entre elles ont été brisées. Des dizaines de milliers de survivants, des femmes, des enfants et surtout des hommes, au-delà même des séquelles physiques, gardent en eux des blessures psychiques qui ne guériront sans doute jamais. Beaucoup, sans doute, sont habités aujourd'hui par la folie ou par la soif de vengeance.

Il faut aussi penser à la gangrène sociale que représentent ces dizaines de milliers d'hommes des forces de sécurité que l'on a obligés, pendant des années, à se transformer en bêtes féroces. Et que l'on a habitués, pour justifier l'usage massif de la torture et des liquidations physiques, à considérer que leurs compatriotes persécutés constituent comme un « sous-peuple », un peuple d'« infra-humains » que l'on peut traiter comme des masses de cafards ou de rats. Nombre de ces bourreaux, on le sait, n'ont pu tenir que par la drogue à outrance et se sont transformés en loques humaines ; beaucoup, aussi, ont sombré dans la folie.

Et comme si cela ne suffisait pas, les janviéristes en ont rajouté dans l'horreur en portant à incandescence la violence la plus démente, celle prétendument exercée au nom de l'islam. Même si cela n'est pas l'objet du présent rapport, on sait en effet que l'un des buts de la machine de mort était de pousser les jeunes à rejoindre les maquis islamistes. Et très vite, ceux-ci ont été infiltrés, encadrés, voire créés de toutes pièces par les cadres du DRS ou par des militants islamistes retournés sous la torture⁰. Les groupes les plus sanguinaires, ceux des GIA, ont ainsi été utilisés pour liquider ceux qui n'étaient pas manipulés et qui menaient un combat contre les forces de sécurité. Et une fois cette tâche accomplie — pour l'essentiel dès 1996 —, les groupes contrôlés par le DRS ont été utilisés contre la population civile, jusqu'aux grands massacres de 1997, orgies sanguinaires dépassant tout entendement (et pourtant commandées par la logique froide des janviéristes, qui considéraient qu'ils faisaient d'une pierre deux coups en commanditant ces massacres, destinés à la fois à terroriser la population et à servir de « messages » dans leurs luttes de clans pour le pouvoir⁰).

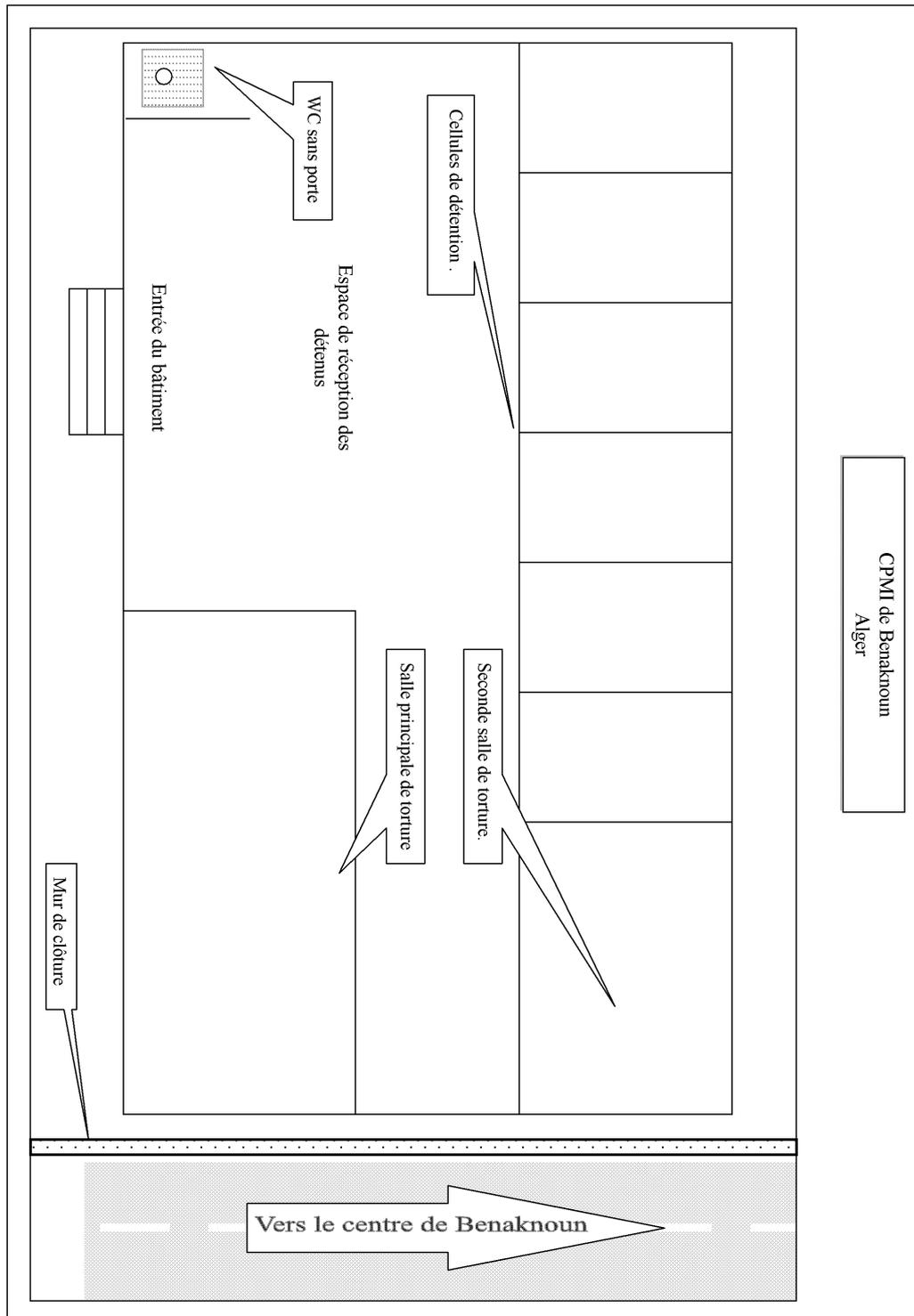
L'entreprise criminelle des janviéristes a ainsi produit une société plongée dans un chaos, où la vie humaine n'a plus aucune valeur, où la violence, à tous les niveaux, est la norme et non l'exception. Venant après les profonds traumatismes de la colonisation et la guerre de libération, qui sont encore bien loin d'avoir été pleinement affrontés et assumés, le traumatisme social provoqué par la machine de mort janviériste nécessitera sans doute des générations pour être dépassé. Pour cela, il est essentiel que, dans les meilleurs délais, une véritable paix civile puisse enfin être établie en Algérie, que la vérité sur les crimes contre l'humanité soit connue, que leurs responsables soient soumis à la justice des hommes. Le présent rapport n'a d'autre ambition que de contribuer, modestement, à cette reconquête de la vie.

⁰ C'est ce que démontre avec précision le livre de Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, *op. cit.*

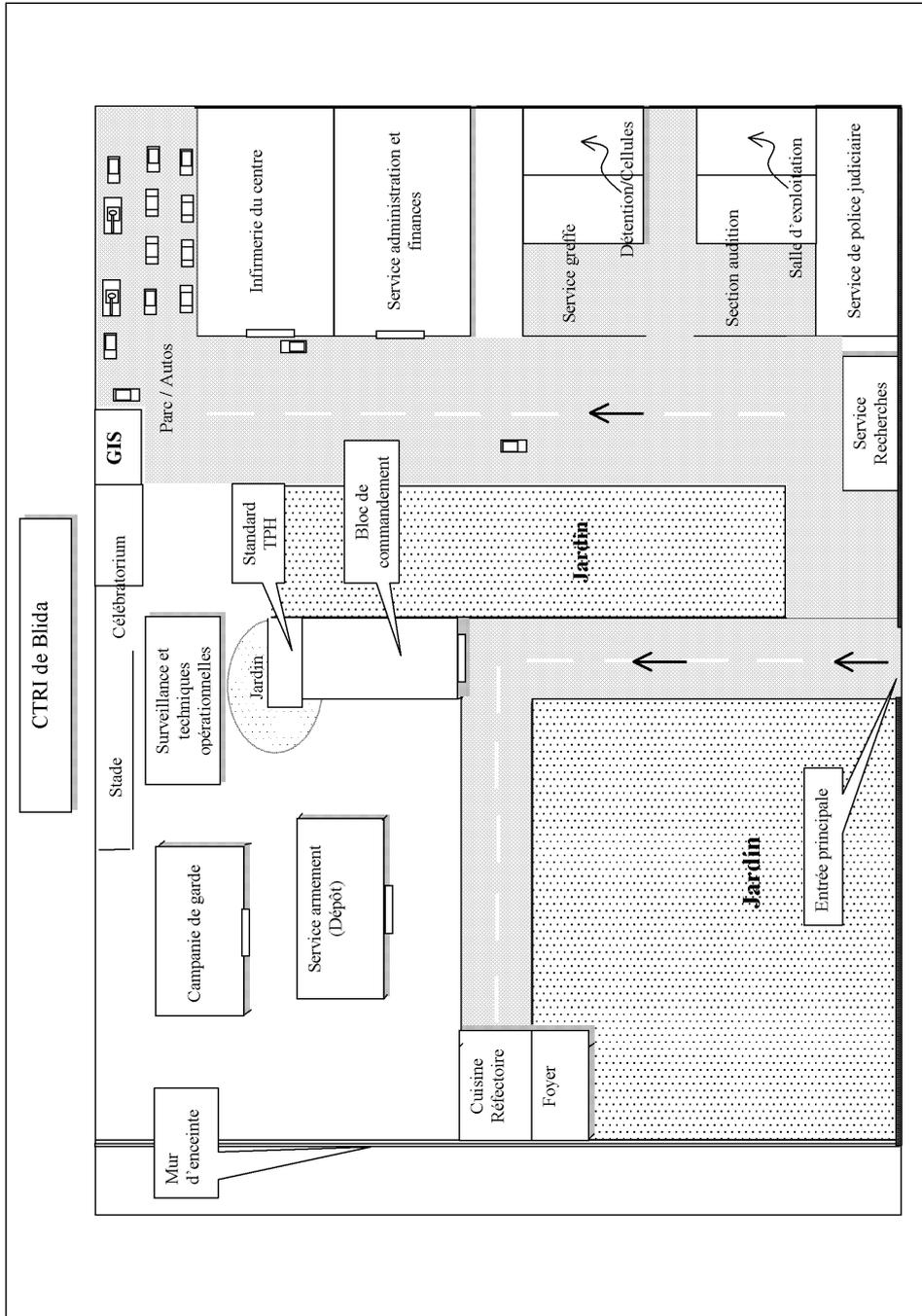
⁰ Voir François GÈZE et Salima MELLAH, « Crimes contre l'humanité », postface au livre de Nesroulah YOUS, *Qui a tué à Bentalha ? Algérie : chronique d'un massacre annoncé*, La Découverte, Paris, 2000, p. 235-300.

Croquis de trois centres de torture

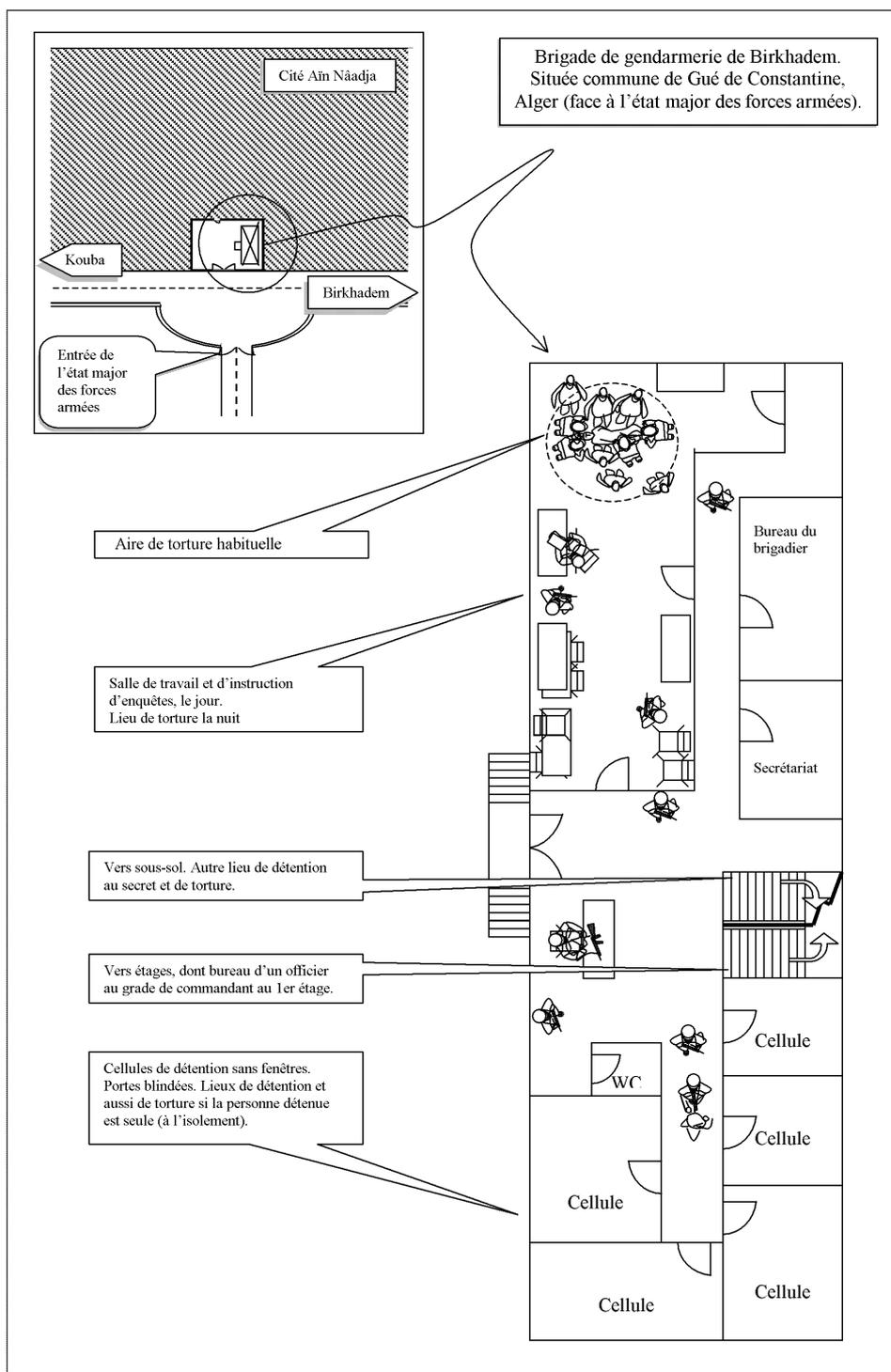
1 - CPMI de Benaknoun Alger



2 - CTRI de Blida



3 - Brigade de gendarmerie de Birkhadem, Alger



Quelques documents et sites

Algeria-Watch

- Les « disparitions » en Algérie suite à des enlèvements par les forces de sécurité. Un rapport sur les disparitions en Algérie, mars 1999 ; < <http://www.algeria-watch.org/farticle/aw/awrapdisp.htm> >
- A propos terrorisme. Témoignages recueillis entre 1997 et 1999, < <http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvre/awter.htm> >
- La torture en Algérie. (1992-2001), rapport établi par Khelili Mahmoud Octobre 2001, < http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvtort/torture_khelili.htm >
- L'autre versant de la tragédie, Salah-Eddine Sidhoum, décembre 2001, < http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvrepr/versant_tragedie.htm >
- Les disparitions forcées (1992-2001). Liste non exhaustive établie par Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, janvier 2002, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/liste_disparitions/disparitions_liste_a.htm >
- L'Algérie, 10 ans après le putsch – Les droits humains : Un bilan désastreux, janvier 2002, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/aw_bilan_2002.htm >
- 1 100 exécutions sommaires. Liste non exhaustive établie par Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/1100_executions/1100_executions_A.htm >
- Algérie : guerre, émeutes, Etat de non-droit et déstructuration sociale. Situation des droits humains en Algérie, Année 2002, Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/2002/rapport_2002/rapport_2002.htm >
- Compilations de documents et témoignages sur la face cachée de cette guerre, Rubrique « Révélation » : < <http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvre/mrvre.htm> > et Rubrique « Entre transfuges et généraux » : < http://www.algeria-watch.org/fr/article/mil/transfuges_generaux/transfuges_generaux.htm >

Autres documents

- Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme, Livre blanc sur la répression en Algérie, Tomes 1 et 2, Editions Hoggar, Suisse, 1995 – 1996.
- L'Algérie en murmure : Un cahier sur la torture Par Moussa Aït-Embarek, Editions Hoggar, 1996.
- Algérie, le livre noir, extraits de rapports d'Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Human Rights Watch, Reporters sans frontières, La Découverte, Paris, 1998.
- Association des familles de disparus de Constantine. Exposé sommaire sur la situation des disparus dans la wilaya de Constantine. Cas des morts sous la torture, d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, Septembre 2000, < <http://www.algeria-watch.org/farticle/rapportconstantine.htm> >
- Mahmoud Khelili et Amina Kadi, Disparitions forcées et torture en Algérie, Editions Eurabe, Commission arabe des droits humains (ACHR), 2000.
- « Algérie : les révélations d'un déserteur de la SM », Nord-Sud Export, n° 427, 21 septembre 2001.
- Habib Souaïdia, La sale guerre, La Découverte, Paris, 2001.
- Habib Souaïdia, le procès de la « Sale guerre », La Découverte, Paris, 2002.
- Lyes Laribi, Dans les geôles de Nezzar, Paris Méditerranée, Paris, 2002.
- Une enquête sur la torture en Algérie, Forum de chercheurs d'Afrique du Nord, Projet de témoignage et de documentation historique, en langue arabe, Editions Hoggar, Genève 2003.
- Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Rapport du rapporteur spécial sur la torture, E/CN.4/2003/68/Add.1.
- Mohammed Samraoui, Chronique des années de sang, Denoël, Paris, 2003.
- « Algérie. Dossier politique », Nord-Sud Export, n° 460, mars 2003.
- Témoignage de Ahmed Chouchane, MAOL ; < <http://www.anp.org/tem/temoigne.html> >
- Hijra < <http://home.worldcom.ch/~hijra/> >
- MAOL (Mouvement algérien des officiers libres), < <http://www.anp.org> >
- Algérie. Le livre noir, extraits de rapports de Algeria-Watch, Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Human Rights Watch, Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'homme, Organisation mondiale contre la torture, Reporters sans frontières, La Découverte, Paris 2003.

